



Groupe européen dédié au développement durable

Société Anonyme au capital de 14 389 398 €
Siège social : 3, Avenue Bertie Albrecht – 75008 Paris
RCS Paris B 562 122 226

Rapport Financier Annuel 2009

Régénération d'huiles usagées



Traitement de pneus usagés



Retraitement de déchets aqueux



Recyclage d'aluminium



Pôle recyclage de PVC et de plastiques complexes



AUREA est un pôle de regroupement de PME spécialisées dans le développement durable. Le groupe est notamment n°1 en Europe de la régénération des huiles noires moteur, n°1 en Europe pour la fabrication de roues à bandages à partir de pneus usagés, n°1 en Europe dans le recyclage du PVC rigide.

Eurolist Compartiment C - Code ISIN FR 0000039232 - Mnémonique AURE - Indices SBF 250 et CAC Small 90

www.aurea-france.com

Sommaire

Rapport Financier Annuel 2009	Page 4
1. Comptes consolidés	Page 4
1.1. Situation et activité de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation	Page 4
1.2. Résultats du groupe durant l'exercice	Page 5
1.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir	Page 5
1.4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté	Page 6
1.5. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	Page 6
1.6. Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis	Page 6
1.7. Activités en matière de recherche et développement	Page 6
1.8. Conséquences sociales et environnementales	Page 6
2. Comptes sociaux de la société AUREA	Page 7
2.1. Situation, activité et résultats de la société durant l'exercice	Page 7
2.2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées	Page 7
2.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la société	Page 7
2.4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la consolidation est confrontée	Page 7
2.5. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise	Page 8
2.6. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	Page 8
2.7. Activités en matière de recherche et développement	Page 8
3. Approbation des comptes de l'exercice - Affectation du résultat	Page 8
3.1. Comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat	Page 8
3.2. Communication des frais et dépenses exclus des charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés	Page 8
3.3. Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices	Page 9
3.4. Tableau des résultats des cinq derniers exercices et tableau de variation des capitaux propres	Page 9
4. Filiales et participations - Sociétés contrôlées	Page 9
4.1. Prises de participation	Page 9
4.2. Cession de filiales ou participations dans des sociétés ayant leur siège en France	Page 9
5. Informations concernant le capital de la société et régularisation des participations croisées	Page 10
5.1. Sociétés contrôlées et part du capital de la société détenue par celles-ci	Page 10
5.2. Déclarations de franchissement de seuils de la société AUREA effectuées au cours de l'exercice	Page 10
5.3. Identité des personnes détenant une participation significatives dans le capital de la société	Page 10
5.4. Participation des salariés au capital social	Page 11
5.5. Opérations réalisées par les dirigeants sur le capital social	Page 11
5.6. Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice	Page 11
5.7. Attribution d'actions gratuites	Page 12
5.8. Evolution boursière du titre	Page 12
5.9. Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration	Page 12

6. Direction générale - Mandataires sociaux	Page 14
6.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société	Page 14
6.2. Rémunération des mandataires sociaux	Page 15
6.3. Point sur le renouvellement des mandats	Page 17
7. Conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-39 du Code de commerce	Page 17
8. Contrôle interne	Page 17
9. Approbation des comptes - Décisions à prendre	Page 17
9.1. Résolutions à titre ordinaire	Page 17
9.2.. Résolutions à titre extraordinaire	Page 18
9.3. Résolution à titre ordinaire	Page 19
Déclaration du dirigeant	Page 20
Lettre de fin de travaux des Commissaires aux comptes	Page 21
Rapport du président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne	Page 22
1. Préparation et organisation des travaux du conseil	Page 22
2. Procédures de contrôle interne	Page 23
3. Pouvoirs du directeur général	Page 24
4. Participation aux assemblées	Page 24
5. Rémunération des mandataires sociaux	Page 24
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration	Page 25
Comptes consolidés au 31/12/2009	Page 27
Bilan simplifié	Page 28
Compte de résultat	Page 29
Tableau des flux de trésorerie	Page 30
Variation des capitaux propres	Page 31
Annexe	Page 32
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	Page 47
Comptes sociaux au 31/12/2009	Page 49
Bilan simplifié	Page 50
Compte de résultat	Page 51
Annexe	Page 52
Liste des filiales et participations	Page 58
Tableau des flux de trésorerie	Page 59
Résultats et autres éléments caractéristiques de la société AUREA au cours des 5 derniers exercices	Page 60
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	Page 61
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	Page 63

Rapport Financier Annuel 2009

1. Comptes consolidés

1.1. Situation et activité de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation

Le périmètre de consolidation comprend au 31/12/2009 les sociétés :

- AUREA,
- Compagnie Française ECO HUILE,
- RECYCARBO,
- ROLL GOM,
- RULO France,
- BROPLAST,
- BHS France,
- AUREA Assurconseil
- MATEREGE
- REGEAL
- RULO NV (société belge),
- BHS Kunststoff-Aufbereitungs (société allemande).

Toutes les sociétés consolidées clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Le périmètre du groupe dépendant d'AUREA (ci-après le groupe AUREA) a connu les variations suivantes au cours de l'exercice 2009 :

- AUREA a acquis, en février 2009, 100% de la société MATEREGE, spécialisée dans le recyclage de PVC rigide. Basée à Laudun (30), MATEREGE a retraité en 2008 environ 1 800 tonnes de PVC. L'objectif de cette acquisition pour AUREA est de renforcer l'implantation sud du pôle recyclage de PVC et de plastiques complexes.
- AUREA a acquis en juillet 2009 les actifs de la société RECOVO AFFIMET, désormais rebaptisée REGEAL, auprès du Tribunal de commerce de Paris. Implantée à Compiègne, la société RECOVO AFFIMET est le plus important recycleur d'aluminium sur le marché français. Elle jouit d'une avance technologique importante, par l'exploitation de 2 fours platiniens assurant le meilleur taux d'affinage disponible sur le marché. Elle a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de l'ordre de 80 M€, avec une centaine de personnes.
- Les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation sont contrôlées par le groupe et sont, de ce fait, consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2009 s'est élevé à 64,2 M€ contre 71,8 M€ en 2008.

AUREA

Le chiffre d'affaires net de la société AUREA se monte à 458 934 €, en baisse par rapport à 2008. L'exercice 2009 se solde par un résultat positif de 4 464 692 € contre 4 584 828 € en 2008.

Compagnie Française ECO HUILE

Le chiffre d'affaires net de la société est en baisse sensible par rapport à celui de l'exercice précédent. Malgré l'évolution négative du chiffre d'affaires, la société dégage un bénéfice net, en retrait par rapport en 2008. elle contribue positivement au résultat bénéficiaire consolidé.

RULO N.V.

La société belge RULO N.V. est détenue directement et indirectement à 80% : la Compagnie Française ECO HUILE détient 28% et la société AUREA 52% du capital de cette société. Le chiffre d'affaires net de la société est en forte décroissance par rapport à 2008, du fait de la crise. La société dégage un résultat négatif pour 2009.

ROLL GOM

Le chiffre d'affaires net de la société est en baisse sur la période et la société dégage un résultat négatif pour 2009.

RECYCARBO

Au cours de l'exercice, la société a bien débuté l'année mais a subitement subi la crise à partir de mars. Les produits de l'activité n'ont pas permis de couvrir les charges d'exploitation annuelles et la société contribue de façon négative au résultat consolidé du groupe.

RULO France

La crise impacte négativement le chiffre d'affaires pour 2009 et la société contribue négativement au résultat consolidé du groupe.

BROPLAST

La société a subi elle-aussi la crise mais contribue cependant positivement au résultat du groupe pour 2009.

BHS et BHS France

La crise a provoqué une très forte baisse des activités et des mesures de restructuration ont été conduites, ainsi qu'une simplification du management. La baisse du tonnage et des chiffres d'affaires a rendu très difficile l'activité et conduit à un résultat en perte.

AUREA Assurconseil

La société est intégrée dans les comptes du groupe depuis le 1^{er} janvier 2008 et contribue de manière légèrement positive au résultat consolidé du groupe.

MATEREGE

La société, qui a été reprise en février 2009, a été marquée par la crise et contribue négativement au résultat du groupe.

REGAL

La société, qui a repris les actifs de la société RECOVCO AFFIMET en juillet 2009, a connu une exploitation positive et intervient de manière positive sur le compte de résultat consolidé.

1.2. Résultats du groupe durant l'exercice

Les principes comptables appliqués par le groupe au 31/12/2009 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du groupe au 31/12/2008. Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2009 s'est élevé à 64,2 M€ contre 71,8 M€ en 2008, soit une diminution de 10,5%. Ce chiffre d'affaires intègre l'activité des acquisitions réalisée en 2008 pendant une année complète, ainsi que le chiffre d'affaires réalisé par REGAL et MATEREGE en 2009.

Le résultat opérationnel s'élève à 7 166 K€, en retrait par rapport à celui de 2008 et le résultat net consolidé s'établit à 6 090 K€ contre 8 317 K€ au titre de l'exercice 2008, soit une diminution de 26,7%. La part des minoritaires étant de -173 K€, le résultat net part du groupe ressort à 6 263 K€.

Par action, le résultat net passe de 0,71 € au 31/12/2008 à 0,55 € au 31/12/2009.

Le résultat net 2009 dilué par action est également de 0,55 €, compte tenu du caractère non dilutif des OCEANES émises.

A la clôture de l'exercice, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 60,5 M€, à comparer à un total d'emprunts de 40,8 M€.

1.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

2010 reste imprévisible : après un début d'année marqué par un redressement des activités au 1^{er} trimestre, il est encore trop tôt pour juger s'il s'agit d'une tendance régulière ou des effets d'un simple restockage.

Cette situation reste toujours aussi favorable à des opérations de croissance externe.

Nos capacités financières nous permettent d'attendre sereinement un rebond des activités lié au restockage, puis à une remontée lente mais saine des volumes traités. La grande problématique sera l'évolution du cours des matières premières et des prix de vente. Nous pensons conclure des opérations de transfert de technologie et de prise de participation à des conditions favorables et accroître notre couverture géographique.

1.4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté

Le Groupe Aurea continuera sa politique d'acquisitions.

Les marchés étant liés à l'évolution du prix du pétrole et des matières premières, il apparaît difficile d'établir des prévisions précises. Toutefois, les tendances de fond apparaissent favorables aux activités de régénération et de développement durable. Les risques sont principalement liés à l'évolution du cours des matières premières et principalement du pétrole. Les approvisionnements peuvent augmenter sans pouvoir répercuter immédiatement la hausse aux clients.

Les concurrents liés à des collecteurs de déchets pourraient avoir la volonté de les recycler eux-mêmes, mais leur besoin d'enfouissement et de fourniture à la destruction énergétique peuvent leur poser des problèmes d'allocation.

Les incertitudes actuelles liées à l'application des directives européennes devraient se lever au fur et à mesure de la normalisation réglementaire et législative dans les pays retardataires. L'application des directives européennes sur l'enfouissement pousse à sa forte limitation et devrait libérer d'importantes quantités de produits à recycler. L'implantation européenne du groupe devrait permettre de lisser les différences observées sur les marchés.

La qualité des outils de travail devrait permettre au groupe de servir de pôle de regroupement.

La crise économique actuelle pourra avoir un effet significatif sur les volumes de produits traités ainsi que sur leur prix de vente.

1.5. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits

Néant.

1.6. Evènements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice de consolidation et la date à laquelle les comptes consolidés sont établis

Néant.

1.7. Activités en matière de recherche et développement

Les sociétés du groupe AUREA ont effectué des opérations de développement visant à l'amélioration des procédés industriels de traitement des matières à recycler. Le groupe a développé une forte activité, dont les effets seront ressentis à partir de 2010.

1.8. Conséquences sociales et environnementales

La société AUREA ayant une activité de holding, son activité ne présente aucune conséquence positive ou négative tant en matière sociale qu'environnementale. En revanche, ses filiales appliquent les dispositions nécessaires, afin d'éviter les conséquences négatives de leur activité sur le site d'exploitation ainsi que sur l'environnement.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés qui vous ont été présentés.

2. Comptes sociaux de la société AUREA

2.1. Situation, activité et résultats de la société durant l'exercice

Les comptes ont été établis en suivant les mêmes méthodes que lors de l'exercice précédent, dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité. Comme précédemment, la société a poursuivi ses prestations de management et de service envers ses filiales, générant un chiffre d'affaires de 458 934 € HT.

Résultat d'exploitation

Compte tenu de ses charges d'exploitation, dont le montant s'élève à 1 371 204 €, la société dégage une perte d'exploitation de 908 433 € en diminution par rapport à celle de l'exercice précédent qui s'élevait à -932 034 €.

Résultat financier

Le montant des produits financiers réalisés par la société au cours de l'exercice s'élève à 8 518 569 €, dont 5 000 000 € correspondent au montant des dividendes encaissés de la société Compagnie Française ECO HUILE et le solde au produit des placements financiers et des plus values réalisées.

Le montant des charges financières supportées par la société au cours de l'exercice s'élève à 3 068 386 €, essentiellement liées au coût de l'endettement.

Le résultat financier de la société ressort à 5 450 182 € contre 4 455 835 € pour l'exercice précédent.

Résultat courant

Le résultat courant avant impôt s'élève à 4 541 750 €.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à -77 057 €.

Résultat net

Le résultat net de l'exercice 2009 se monte à 4 464 692 € contre 4 584 828 € au 31/12/2008.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver ces comptes ainsi que la proposition d'affectation du résultat qui vous est présentée au paragraphe 3.1.

2.2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

La société n'a pas rencontré de difficultés significatives, hors celles induites par la crise économique.

2.3. Evolution prévisible et perspectives d'avenir de la société

La société poursuit l'animation de ses filiales et recherche de façon permanente de nouvelles activités. Elle poursuit sa politique de développement externe dans le développement durable.

Sa stratégie demeure axée sur 5 points majeurs :

- La croissance externe,
- L'acquisition de sociétés de taille moyenne,
- Non subventionnées,
- Utilisant des technologies éprouvées dans le domaine du recyclage,
- Et opérant sur des business-models rentables.

2.4. Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

La société n'est pas exposée de manière significative sur les marchés financiers, en dehors des titres d'auto contrôle.

Il n'existe pas de risque notable en matière de risques pays.

2.5. Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise

Néant.

2.6. Evènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice

Néant.

2.7. Activité en matière de recherche et développement

La société AUREA n'a eu, au cours de l'exercice écoulé, aucune activité de recherche et développement, mais a encouragé celle de ses filiales.

3. Approbation des comptes de l'exercice, affectation du résultat

3.1. Comptes de l'exercice et proposition d'affectation du résultat

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice, le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils vous ont été présentés précédemment et qui font apparaître un bénéfice de 4 464 692 €.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2009 de la façon suivante :

• Dotation à la réserve légale à concurrence de 5%, soit	223 235,00 €
• Distribution aux actionnaires d'un dividende de 0,10 € par action soit	1 132 424,00 €
• Le solde au poste "Autres réserves", soit	3 109 033,00 €

Le dividende de 0,10 € par action sera payable soit en actions, soit en numéraire, au siège de la société à compter du 12 juillet 2010..

Pour les personnes physiques domiciliées en France, la totalité des sommes distribuées et payées en 2010 soumises à l'impôt sur le revenu au barème progressif est, le cas échéant, éligible :

- D'une part à un abattement de 40% (conformément à l'article 158-3-2° du Code général des impôts dans sa nouvelle rédaction),
- D'autre part à un abattement fixe annuel de 1 525 € pour les contribuables célibataires, divorcés, veufs, mariés soumis à imposition séparée et de 3 050 € pour les contribuables mariés soumis à une imposition commune ou liés par un Pacs soumis à imposition commune (en application des dispositions de l'article 158-3-5° du Code général des impôts).

Les personnes physiques domiciliées en France pourront opter pour leur assujettissement à un prélèvement au taux de 18% (auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux) sur les sommes distribuées et payées en 2010 au lieu et place de l'impôt progressif sur le revenu dans les conditions prévues par l'article 117 quater du Code général des impôts.

Le montant affecté au dividende qui ne sera pas distribué, compte tenu de l'existence d'actions d'auto contrôle sans droit à dividende, sera affecté au poste Autres réserves.

Conformément à la loi, nous vous indiquons qu'une distribution de dividendes est intervenue au titre de l'exercice clos au 31/12/2008, pour un montant de 1 135 695,50 €.

3.2. Communication des frais et dépenses exclus des charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous indiquons qu'il n'a été constaté, au titre de l'exercice écoulé, aucune dépense ou charge somptuaire non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 du Code général des impôts, ni de frais généraux excessifs au titre de l'article 39-5 du Code général des impôts.

3.3. Montant des dividendes distribués au titre des 3 derniers exercices

Nous vous rappelons les dividendes distribués au cours des 3 derniers exercices :

Exercice	Dividende	Montant éligible à la réfaction de 40%	Montant non éligible à la réfaction de 40%	Dividende par action (*)
2008	1 135 695,50 €	1 135 695,50 €	-	0,10 €
2007	-	-	-	-
2006	-	-	-	-

(*) Avant déduction, le cas échéant, des prélèvements sociaux sur le dividende des personnes physiques.

3.4. Tableau des résultats des 5 derniers exercices et tableau de variation des capitaux propres

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, vous trouverez joint en annexe au présent rapport le tableau des résultats de la société pour les 5 derniers exercices (cf. page 52).

Vous trouverez enfin, joint en annexe au présent rapport, un tableau de variation des capitaux propres (cf. page 49).

4. Filiales et participations, sociétés contrôlées

En vous rendant compte de l'activité de la société, nous vous avons exposé l'activité de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle. Conformément aux dispositions de l'article L.233-15 du Code de commerce, le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Concernant ces filiales et participations, nous portons également à votre connaissance es éléments suivants :

- Prises de participation significatives dans les sociétés ayant leur siège en France et représentant plus du 1/20^{ème}, du 1/10^{ème}, du 1/5^{ème}, du 1/3, de la moitié ou des 2/3 du capital d'une telle société ou la prise de contrôle de telles sociétés.

4.1. Prises de participation

Au cours de l'exercice écoulé et dans le cadre de son développement externe, la société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

- REGEAL, au capital de 1 000 000 €, dont le siège social est 3 avenue Bertie Albrecht - 75008 Paris, immatriculée 514 108 877 RCS Paris, dont elle a souscrit à 100% du capital et des droits de vote,
- MATEREGE, au capital de 120 000 €, dont le siège social est 279 rue Rabelais - ZI de l'Ardoise - 30290 Laudun l'Ardoise, immatriculée 478 848 245 RCS Nîmes, dont elle a acquis 100% du capital et des droits de vote.

4.2. Cession de filiales ou de participations dans des sociétés ayant leur siège en France

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a cédé aucune de ses participations ou filiales dans des sociétés ayant leur siège en France.

5. Informations concernant le capital de la société et régularisation des participations croisées (article R.233-19 du Code de commerce)

5.1. Sociétés contrôlées et part du capital de la société détenue par celles-ci

Nous vous rappelons que la société contrôle directement et indirectement les sociétés suivantes :

Société	% de capital détenu
Compagnie Française ECO HUILE	100%
RULO NV	80%
ROLL GOM	100%
RECYCARBO	89%
RULO France	75%
BROPLAST	100%
BHS	100%
AUREA Assurconseil	100%
MATEREGE	100%
REGAL	100%

Aucune de ces sociétés ne détient de participation dans la société.

5.2. Déclarations de franchissements de seuils de la société AUREA effectuées au cours de l'exercice

- Par courrier du 12 février 2009, la société FINANCIERE DE CHAMPLAIN, agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 février 2009, par suite d'une cession d'actions AUREA sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 575 182 actions AUREA, représentant autant de droits de vote, soit 4,80% du capital et 3,24% des droits de vote.
- Par courrier reçu le 20 octobre 2009, complété par un courrier du 21 octobre, la SPGP, agissant pour le compte de fonds et de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse le 18 mai 2009, par suite d'une cession d'actions AUREA sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 552 329 actions AUREA, représentant autant de droits de vote, soit 4,61% du capital et 3,11% des droits de vote.

5.3. Identité des personnes détenant une participation significative dans le capital de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.223-13 du Code de commerce, les personnes physiques ou morales qui détiennent directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales sont les suivantes :

- Joël PICARD, demeurant 65 Avenue Louise à Bruxelles – 1050 Belgique, né le 17 septembre 1944 à Morzine (74) détient 2 001 737 actions AUREA, soit 16,69% du capital et 22,61% des droits de vote.
- La société FINANCIERE 97, dont le siège social est 3 Avenue Bertie Albrecht – 75008 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 384 723 921 RCS Paris, détient 3 745 766 actions, soit 31,24% du capital et 42,11% des droits de vote. Cette société est contrôlée par Joël PICARD.

Par ailleurs :

- Messieurs Antoine DIESBECQ, Bernard GALLOIS, René RIPER et FINANCIERE 97, administrateurs de la société, détiennent le nombre d'actions minimum pour être administrateur, à savoir 25 actions.

5.4. Participation des salariés au capital social

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit au 31/12/2009 : néant.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L.225-129-6 du Code de commerce, lorsque le rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle fait apparaître que les actions détenues collectivement par les salariés de la société (ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce) représentent moins de 3% du capital social, le conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à l'effet de se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, dans le cadre de l'article L.443-5 du Code du travail, c'est à dire adhérent à une plan d'épargne d'entreprise (PEE) ou à un plan d'épargne salariale volontaire (PPESV).

La dernière assemblée générale extraordinaire appelée à statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés s'est tenue le 24/06/2009 dans sa 13^{ème} résolution. Dans la mesure toutefois où une nouvelle délégation de compétence vous sera soumise en vue de procéder à une augmentation du capital social au cours de la prochaine assemblée générale, vous aurez également à vous prononcer sur une augmentation de capital au profit des salariés de la société.

5.5. Opérations réalisées par les dirigeants sur le capital social

Néant.

Nous tenons à vous signaler que la FINANCIERE 97 a effectué les opérations suivantes :

- Par déclaration individuelle en date du 17 septembre 2009, la société FINANCIERE 97 a déclaré avoir cédé, en date du 10/09/2009, 10 000 actions AUREA à un prix unitaire de 7,43 €.
- Par déclaration individuelle en date du 23 septembre 2009, la société FINANCIERE 97 a déclaré avoir cédé, en date du 15/09/2009, 10 000 actions AUREA à un prix unitaire de 7,77 €.
- Par déclaration individuelle en date du 18 novembre 2009, la société FINANCIERE 97 a déclaré avoir cédé, en date du 12/11/2009, 12 000 actions AUREA à un prix unitaire de 8,40 €.

5.6. Nombre des actions achetées et vendues au cours de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations sur les opérations d'achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2009.

Le programme de rachat d'actions mis en place à compter de l'assemblée générale mixte du 24/06/2009 avait pour objectifs, par ordre de priorité :

- L'animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF, ou
- La remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, ou
- La remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, ou
- La mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société aux membres du personnel salarié de la société ou de certains d'entre eux, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, ou
- L'attribution gratuite d'actions aux membres du personnel salarié de la société ou de certaines catégories d'entre eux dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 du Code de commerce, ou
- L'attribution ou la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de leur entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.443-1 et suivants du Code du travail, ou
- L'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, dans la limite maximale légale de 10% du nombre total des actions composant le capital social, par période de vingt-quatre mois, sous réserve de l'adoption de la 12^{ème} résolution ci-après.

Bilan 2009 du programme de rachat :

Actions	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré	Total
Achats	32 000	7,879 €	252 128 €
Ventes	-	-	-
Transferts	-	-	-
Frais de négociation			904,51 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice 2009			665 639

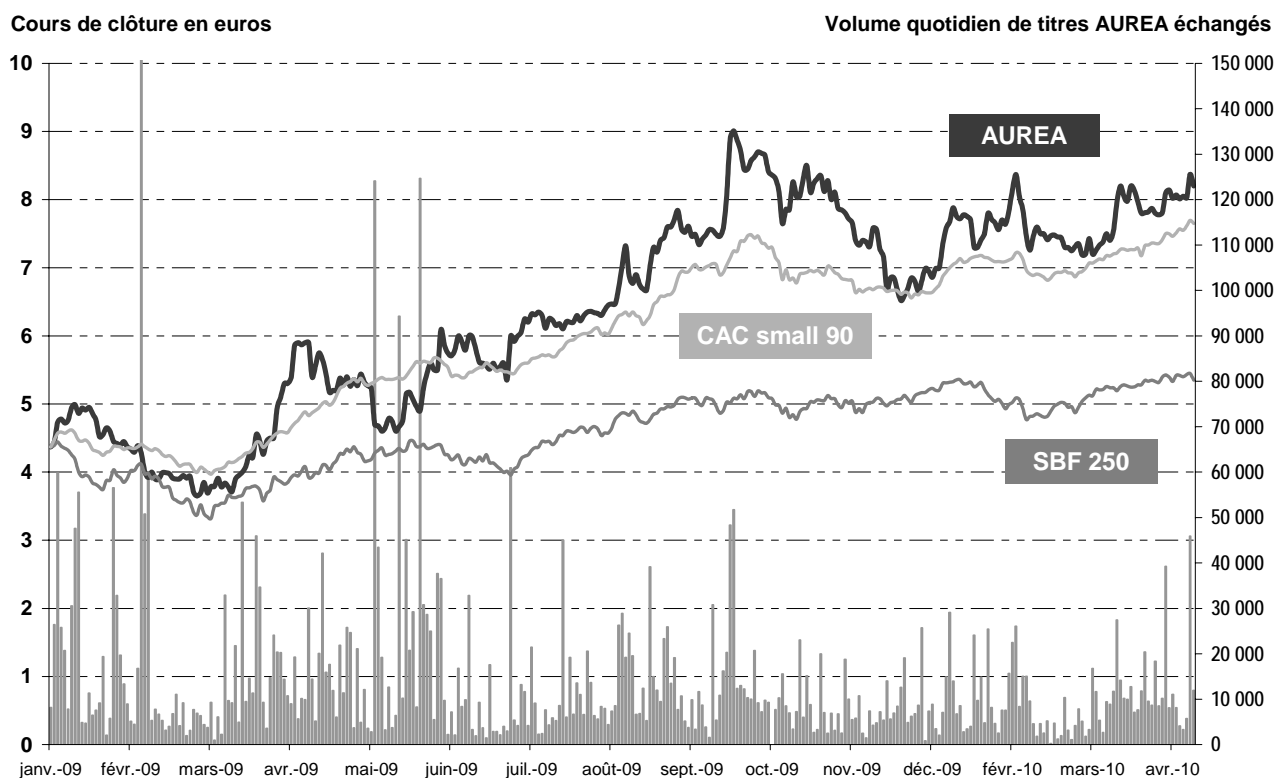
5.7. Attribution d'actions gratuites

Une délégation de compétence a été donnée au conseil d'administration, en vue d'attribuer gratuitement des actions de la société par l'assemblée générale du 25 juin 2007, pour une durée de 38 mois.

Les opérations réalisées au titre de l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants font l'objet, conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, d'un rapport spécial.

Attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants : néant.

5.8. Evolution boursière du titre



5.9. Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration

L'assemblée générale mixte du 24/06/2009 a délégué au conseil d'administration les pouvoirs d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes (11^{ème} résolution) et sa compétence pour décider une augmentation de capital réservée aux salariés (13^{ème} résolution).

Conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce, vous trouverez annexé ci-après un tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs données au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital.

Délégation de compétence - Autorisation	Caractéristiques	Utilisation et part résiduelle
Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGE du 25/06/2007)	Montant nominal maximum : 50 000 000 € Durée : 26 mois à compter du 25 juin 2007	Non utilisée
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGE du 25/06/2007)	Montant nominal maximum : 50 000 000 € Durée : 26 mois à compter du 25 juin 2007	Fraction utilisée le 12 juillet 2007 : 39 999 978,63 € Part résiduelle non utilisée : 10 000 021,37 €
Augmentation de capital en cas d'offre publique d'échange selon les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce (AGE du 25/06/2007)	Montant nominal maximum : 50 000 000 € Durée : 26 mois à compter du 25 juin 2007	Non utilisée
Augmentation de capital en cas d'apports en nature consentis à la société lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables (AGE du 25/06/2007)	Dans la limite de 10% du capital au jour de l'assemblée générale et s'imputant sur le montant nominal maximum précité de 50 000 000 € Durée : 26 mois à compter du 25 juin 2007	Non utilisée
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux, avec renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions susceptibles d'être émises dans le cadre de cette autorisation (AGE du 25/06/2007)	Dans la limite de 10% du capital au jour de l'assemblée générale Durée : 38 mois à compter du 25 juin 2007	Attribution gratuite de 7 000 actions au profit de cadres de la société
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (AGE du 27/06/2008)	Montant nominal maximum : 50 000 000 € Durée : 18 mois à compter du 27 juin 2008	Non utilisée à ce jour
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées (AGE du 24/06/2009)	Montant nominal maximum : 50 000 000 € Durée : 18 mois à compter du 24 juin 2009	Non utilisée à ce jour
Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGE du 24/06/2009)	Montant nominal maximum : 50 000 000 € Durée : 18 mois à compter du 24 juin 2009	Non utilisée à ce jour
Augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des articles L 443-1 et L 443-5 du Code de travail (AGE du 24/06/2009)	Montant nominal maximum : 100 000 € Durée : 26 mois à compter du 24 juin 2009	Non utilisée à ce jour

6. Direction générale, mandataires sociaux

6.1. Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux de la société

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, vous trouverez en annexe la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de la société.

Nom et prénom usuel ou dénomination sociale	Qualité	Autres mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés
Joël PICARD	Président Directeur Général	Administrateur de FINANCIERE 97, société anonyme dont le siège social est 3 avenue Bertie Albrecht - 75008 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 384 713 921 RCS Paris Administrateur, Président et directeur général de BORITIS, société anonyme dont le siège social est 3 avenue Bertie Albrecht- 75008 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 394 471 148 RCS Paris Administrateur, Président et directeur général de TOMBSTONE FRANCE, société anonyme dont le siège social est 3 avenue Bertie Albrecht- 75008 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 477 050 330 RCS Paris Président de la société REGEAL, SAS dont le siège social est 3 avenue Bertie Albrecht - 75008 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 514 108 877 RCS Paris Gérant de la société BHS (Allemagne) Président de la société RULO NV (Belgique) Représentant permanent d'AUREA au conseil d'administration de la Compagnie Française ECO HUILE
René RIPER	Administrateur	Président directeur général de la Compagnie Française ECO HUILE, société anonyme dont le siège social est ZI Port Jérôme - 76170 Lillebonne, ayant pour numéro unique d'identification 393 361 175 RCS Le Havre Président de la société RECYCARBO, SAS dont le siège social est ZI Moulin d'Enfour - 09600 Laroque d'Olmes, ayant pour numéro unique d'identification 479 853 467 RCS Foix
Alain BEJA	Représentant permanent de FINANCIERE 97 Administrateur	Administrateur de la Compagnie Française ECO HUILE, société anonyme dont le siège social est ZI Port Jérôme - 76170 Lillebonne, ayant pour numéro unique d'identification 393 361 175 RCS Le Havre Gérant de la société ABGolf Conseil, SARL dont le siège social est 70 rue Raynouard - 75016 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 500 858 915 RCS Paris
Bernard GALLOIS	Administrateur	Gérant d' AUREA Assurconseil, SARL dont le siège social est 3 Avenue Bertie Albrecht - 75008 Paris, ayant pour numéro unique d'identification 394 751 572 RCS Paris Gérant de la SCI Chanber dont le siège est 11 impasse Pierre Desproges - 82000 Montauban, ayant pour numéro unique d'identification 444 921 472 RCS Montauban
Antoine DIESBECQ	Administrateur	Gérant de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée RACINE, ayant pour numéro unique d'identification 349 691 535 RCS Paris

6.2. Rémunération des mandataires sociaux

TABLEAU 1 Tableau de synthèse des rémunérations brutes et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Joël PICARD, président directeur général	2008	2009
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	20 000 €	20 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
TOTAL	20 000 €	20 000 €

TABLEAU 2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Joël PICARD, président directeur général	Montants au titre de 2008		Montants au titre de 2009	
	Dus	Versés	Dus	Versés
Rémunération fixe	-	-	-	-
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	20 000 €	-	20 000 €
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	-	20 000 €	-	20 000 €

TABLEAU 3 Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Membres du conseil	Montants attribués en 2008	Montants attribués en 2009
René RIPER		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Bernard GALLOIS		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Antoine DIESBECQ		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
Financière 97, représentée par Emmanuel RUTTIENS		
Jetons de présence	20 000 €	20 000 €
TOTAL	80 000 €	80 000 €

TABLEAU 4 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	Numéro et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Total	-	-	-	Néant	-	-

TABLEAU 5 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Options levées par les dirigeants mandataires sociaux	Numéro et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Total	-	Néant	-

TABLEAU 6 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	Numéro et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Total	-	Néant	-	-	-	-

TABLEAU 7 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social			
Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux	Numéro et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice 2008	Conditions d'acquisition
Total	-	Néant	-

TABLEAU 8 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions information sur les options de souscription ou d'achat				
Date d'assemblée				
Date du conseil d'administration				
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées <i>Dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i>				
<i>Joël Picard</i>				
Point de départ d'exercice des options <i>Joël Picard</i>				
<i>Personnel cadre</i>			Néant	
<i>Personnel non cadre</i>				
Date d'expiration				
Prix de souscription ou d'achat				
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches) <i>Personnel cadre</i>				
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009				
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques				
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice				

TABLEAU 9 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	nombre total d'options attribués / d'actions souscrites ou achetées	prix moyen pondéré	plan
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant		
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	Néant		

TABLEAU 10

Dirigeants mandataires sociaux	contrat de travail		régime de retraite supplémentaire		indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		indemnité relative à une clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Joël Picard Président directeur général Date début mandat 27/06/2008 Date fin de mandat AGM exercice 2013		X		X		X		X

6.3. Point sur le renouvellement des mandats

Le mandat d'administrateur de Monsieur René RIPER arrivant à expiration à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2009, nous vous proposerons de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur René RIPER, domicilié 1 bis rue des hauts de la fontaine - 34980 Cambaillaux, pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Aucun autre mandat ne vient à expiration.

7. Conventions visées aux articles L.225-38 et L.225-39 du Code de commerce

Des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce sont intervenues au cours de l'exercice écoulé et d'autres, conclues antérieurement, se sont poursuivies. Elles font l'objet du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes et sont soumises au vote de l'assemblée. Nous vous demandons de bien vouloir les approuver.

Par ailleurs, la liste des conventions courantes conclues à des conditions normales a été communiquée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes lors de la réunion du conseil d'administration qui a arrêté les comptes sociaux.

8. Contrôle interne

En application de l'article L.225-37 du Code de commerce, le rapport spécial du Président du conseil d'administration sur le contrôle interne de la société et un rapport spécial des commissaires aux comptes de la société sur ce rapport vous seront également présentés (cf. pages 21 et 24).

9. Approbation des comptes, décisions à prendre

Nous vous présentons ci-dessous les projets de résolutions qui seront soumis à l'assemblée générale du 24 juin 2010.

9.1. Résolutions à titre ordinaire

- Nous vous prions de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice et les comptes consolidés ainsi que l'affectation des résultats que nous vous proposons. (1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} résolutions).

- Nous vous prions de bien vouloir approuver les conventions réglementées dans les conditions prévues à l'article L.225-38 du Code de commerce, telles qu'elles vous sont relatées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes. (4^{ème} résolution).
- Nous vous proposons d'allouer aux administrateurs de la société un montant annuel de 100 000 € à titre de jetons de présence, pour l'exercice en cours. Ce montant sera librement réparti par le conseil d'administration. (5^{ème} résolution).
- Le mandat d'administrateur de Monsieur René RIPER arrivant à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2009, nous vous demandons de décider le renouvellement du mandat de Monsieur René RIPER, domicilié 1 bis rue des hauts de la Fontaine - 34980 Cambailaux, administrateur, pour une nouvelle durée de six exercices (6^{ème} résolution)
- Nous soumettons à votre approbation le renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société dans le cadre d'un nouveau programme de rachat 2010/2011, que nous vous soumettons. Les objectifs de ce programme de rachat d'actions sont les mêmes que ceux prévus par le précédent programme, approuvé par l'assemblée générale du 24/06/2009 dans sa dixième résolution (7^{ème} résolution).
Le prix maximum d'achat d'une action est de 30 €. Cette autorisation de rachat d'actions, qui mettra fin à l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 24/06/2009, sera donnée pour une durée de 18 mois. Au 31/12/2009, la société détenait 666 925 actions propres. (8^{ème} résolution).

9.2. Résolutions à titre extraordinaire

- Nous vous proposons de renouveler la délégation de pouvoirs que vous avez consentie au conseil d'administration par la 11^{ème} résolution de l'assemblée générale du 24/06/2009, à l'effet d'émettre des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des catégories de personnes suivantes :
 - Des sociétés d'investissements ou fonds gestionnaires d'épargne collective investissant dans le secteur du développement durable, des compagnies d'assurance ou des groupes ayant une activité opérationnelle dans ces secteurs, de droit français ou étranger, dont le conseil d'administration fixera la liste,
 - Des actionnaires des sociétés acquises par la société.
 - Le montant maximum nominal des augmentations de capital sera fixé à 30 000 000 €.
 - Le prix de souscription serait fixé conformément aux dispositions des articles L.225-138 et R.225-119 du Code de commerce.
 - Cette délégation opérant suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aurait une durée de 18 mois et priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet (9^{ème} résolution)
- Nous vous proposons de conférer au conseil d'administration différentes autorisations pour lui permettre de faire face aux opportunités de développement qui pouvaient s'offrir en recourant à des augmentations de capital. Ces délégations permettent au conseil d'administration de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par les actionnaires, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder aux levées de fonds nécessaires au développement de la Société et au financement de ses investissements. Considérant que les autorisations conférées par l'assemblée générale extraordinaire en 2007 sont désormais caduques, nous vous proposons de doter le conseil d'administration de nouvelles délégations de compétence, pour une durée de 26 mois, et d'en définir les limites.
De manière générale, le montant nominal global total des augmentations de capital pouvant être ainsi décidées ne pourrait pas dépasser 30 millions d'euros. Pour gagner en souplesse et en rapidité d'exécution, il vous sera également proposé, dans chacune des résolutions, de donner au conseil d'administration la possibilité de subdéléguer ses propres pouvoirs à son président. Nous vous indiquons ci-après les principales caractéristiques de chacune des résolutions relatives à l'émission d'actions dont le détail figure dans le texte même des résolutions :
 - Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société ou par incorporation de bénéfices, primes, réserves ou autres. (10^{ème} résolution)
 - Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société. Le conseil pourra décider de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera, une priorité de souscription qui s'exercera proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun d'eux. Le prix d'émission des actions sera au moins égal au minimum autorisé par la loi. (11^{ème} résolution)

- o Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offres réservées à des investisseurs qualifiés et/ou à un cercle restreint d'investisseurs, de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société. Conformément à la loi, le montant total des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées sera limité à 20 % du capital social en vigueur, par an. Le prix d'émission des actions sera au moins égal au minimum autorisé par la loi (12^{ème} résolution)
- o Autorisation à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires décidée en application respectivement des dixième, onzième et douzième résolutions (13^{ème} résolution)
- Nous vous proposons de permettre au conseil d'administration d'attribuer, dans un but d'incitation et de fidélisation, des actions gratuites à tout ou partie des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe, en proportion de l'amélioration des performances de la Société, dans la limite de 100 000 actions par an. L'attribution des actions serait définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans. Les bénéficiaires devraient conserver les actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de l'attribution définitive. En outre, dès lors que les bénéficiaires seraient des dirigeants de la société, ils seraient tenus de conserver au nominatif une partie des actions attribuées gratuitement jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Il vous est demandé de donner le pouvoir au Conseil d'Administration, pour une durée de trente huit mois, de fixer les conditions, notamment de performance, dans lesquelles seraient consenties les attributions d'actions gratuites et la liste des bénéficiaires.
Nous vous rappelons que si l'attribution d'actions gratuites procédait d'une augmentation de capital par prélèvement sur les réserves, cela impliquerait la renonciation des actionnaires au bénéfice des actions nouvelles et des réserves incorporées au capital. (14^{ème} résolution)
- Nous vous proposons d'autoriser le conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation d'actions que la société détient ou qu'elle pourrait détenir par suite d'achat de ses propres actions. Tous pouvoirs sera donné au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser cette réduction de capital dans la limite de 10% par période de 24 mois du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération. Cette autorisation serait conférée pour une période de 18 mois. (15^{ème} résolution)
- En conséquence de la 11^{ème} résolution portant augmentation de capital, et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de commerce, nous vous soumettons un projet de délégation au conseil d'administration en vue de décider une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre des articles L.443-1 et L.443-5 du Code de travail. Nous vous proposons de fixer le montant de l'augmentation de capital à un maximum de 100 000 €, ce montant s'imputant sur le montant du plafond global prévu à la neuvième résolution. La présente délégation serait donnée pour une durée de 26 mois. (16^{ème} résolution)

9.3. Résolution à titre ordinaire

- Enfin nous vous demandons, à titre ordinaire, de conférer tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités. (17^{ème} résolution)

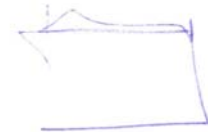
Les rapports généraux des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice et les comptes consolidés vous ont été communiqués ou mis à votre disposition au siège social de la société conformément à la loi.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le conseil d'administration

DECLARATION DU DIRIGEANT**Déclaration du Responsable
du Rapport Financier Annuel 2009**

"J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées".



Joël PICARD
Président Directeur Général
Paris, le 30 avril 2010

LETTRE DE FIN DE TRAVAUX

CFG AUDIT
9/10, rue Ernest Psichari
75007 PARIS

Cabinet Gilles HUBERT
82, avenue de Rigny
94360 BRY-SUR-MARNE

AUREA
Monsieur Joël PICARD
Président Directeur Général
3, avenue Bertie Albrecht
75008 PARIS

Objet : **Lettre de fin de travaux des Commissaires aux comptes du groupe sur le document de référence**

Monsieur le Président Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société **AUREA**, nous vous informons que nous avons mis en œuvre, sur le document de référence de la société **AUREA** établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, les diligences que nous avons estimées nécessaires selon la doctrine professionnelle applicable en France.

Nous avons vérifié que nos rapports sur les comptes consolidés et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 figurant, avec les comptes historiques correspondants, respectivement aux parties « comptes consolidés au 31/12/2009 » et « comptes sociaux au 31/12/2009 » du document de référence, sont ceux que nous avons émis le 28 avril 2010.

Nos diligences ont également consisté à vérifier la concordance des informations portant sur la situation financière et les comptes avec les informations financières historiques et à procéder à la lecture d'ensemble du document de référence afin de relever, parmi les autres informations, celles qui nous apparaîtraient manifestement incohérentes sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Cette lettre vous est adressée en application de l'article 212-15 du règlement général de l'AMF. Elle est émise aux seules fins du dépôt du document de référence auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisée dans un autre contexte.

Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige pouvant résulter de nos diligences telles que rappelées dans la présente lettre qui est soumise au droit français.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président Directeur Général, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Paris et Bry sur Marne, le 30 avril 2010
Les Commissaires aux comptes

CFG AUDIT
Sébastien Induni



CABINET GILLES HUBERT
Guilhem Princé



Rapport du Président du conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux alinéas 6, 7 et suivants de l'article L.225-37 du Code de commerce et en complément du rapport de gestion, je vous rends compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport est établi sur la base des travaux du service financier du groupe AUREA. Il a été finalisé sur la base de la documentation disponible au sein du groupe au titre du dispositif de contrôle interne.

Le conseil d'administration du groupe AUREA se référait jusqu'à présent au Code de gouvernance proposé par l'AFEP et le MEDEF, et notamment à ses recommandations en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, faute d'un code mieux adapté. Avec la parution en décembre 2009 du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, il existe désormais une alternative mieux adaptée à la taille et à la structure d'actionnariat d'AUREA. Le conseil d'administration du 10 juin 2010 se prononcera sur la décision de se référer désormais à ce Code MiddleNext.

1. Préparation et organisation des travaux du conseil

1.1. Présentation du conseil

Il convient de préciser que le conseil est composé de 5 membres.

Celui-ci se réunit au minimum chaque trimestre, sur la convocation du Président. La présence des administrateurs à ces réunions est assidue. De surcroît, au courant de l'exercice clos le 31/12/2009, des réunions informelles et des consultations fréquentes ont eu lieu entre moi-même et les administrateurs.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués aux réunions du conseil arrêtant les comptes annuels.

Les documents et les dossiers, objets de toute délibération pendant les réunions, sont tenus à disposition des administrations et/ou communiqués sur toute demande.

Le procès-verbal de chaque délibération est établi par le Président, assisté du secrétaire du conseil. Ces derniers sont régulièrement couchés sur le registre des délibérations du conseil d'administration.

Le conseil d'administration n'est pas doté de comités spécialisés. Le rôle du comité d'audit sera assuré par le conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L.823-19 nouveau du Code de commerce.

1.2. Conventions et engagements réglementés et déclarables

Conventions et engagements réglementés

Les procédures d'autorisations préalables sont respectées lorsque des conventions et engagements relèvent des articles L.225-38 à L.225-43 du Code de commerce. Conformément à ces textes, les conventions courantes conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à ce contrôle. Les personnes concernées par les engagements susvisés ne prennent pas part au vote. Ces conventions sont transmises aux commissaires aux comptes, pour présentation dans leur rapport spécial à l'assemblée générale.

Conventions et engagements dits "déclarables"

Il s'agit des conventions et engagements portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Conformément aux dispositions de l'article L.225-39 du Code de commerce, la liste et l'objet de ces conventions et engagements ont été communiqués par le Président aux membres du conseil d'administration et aux commissaires aux comptes.

2. Procédures de contrôle interne

2.1. Principe d'organisation du dispositif de contrôle interne

Principes

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne du groupe sont assurés par le service financier, dont les missions sont les suivantes :

- Organisation et contrôle des finances, de la trésorerie de la société et de ses filiales,
- Supervision et contrôle des travaux comptables de consolidation des comptes des filiales aux normes IFRS,
- Organisation d'un secrétariat juridique pour la convocation, la tenue des conseils d'administration, des assemblées et la rédaction des procès-verbaux,
- Poursuite du contrôle de l'établissement du bilan social et du compte de résultat d'AUREA.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne du groupe, j'ai suivi le travail du service financier avec la participation active des administrateurs.

2.2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

Contrôles effectués lors des délibérations du conseil d'administration

Au titre de mes responsabilités de Président du conseil d'administration, je me suis attaché à contrôler la diffusion des informations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et de la presse financière. Je veille au respect par la société des obligations légales et réglementaires concernant les publications sur le site internet du Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Le conseil est régulièrement informé de ces contrôles. Le conseil d'administration prend connaissance de tous documents relevant d'audits, rapports, écrits et comptes rendus concernant les projets d'acquisitions de sociétés. Tous les participants aux délibérations du conseil d'administration sont soumis au respect des règles de confidentialité. Toute information significative de gestion relative aux budgets, aux investissements des filiales et à leur réalisation, est exposée au conseil d'administration. Les éventuels écarts et modifications significatives à décider ou à approuver en cours d'exercice, du fait de la conjoncture, d'une décision administrative ou de tout autre élément nouveau à prendre en compte, sont analysés lors des délibérations du conseil, pour autant qu'ils ne relèvent pas de la gestion journalière ou excèdent les limitations de pouvoir du dirigeant de la filiale. En ma qualité de Président du conseil d'administration, je veille au respect des délégations de pouvoirs nécessaires au bon fonctionnement de la société et du groupe.

Contrôles effectués au sein des filiales

Sur le plan opérationnel, je visite régulièrement chacune des filiales. Lors de chaque visite, je contrôle avec le concours des dirigeants :

- L'activité proprement dite de la société,
- L'avancement des projets en termes de coûts et délais,
- Le respect des normes liées au droit du travail.

De plus, je m'attache à faire respecter et à développer l'image de chaque filiale, afin de conforter celle du groupe propre à sa vocation environnementale.

Evaluation des contrôles

Enfin, je vérifie que les contrôles dans les filiales, qu'il s'agisse du respect des normes liées à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité, sont bien effectués. Le conseil d'administration de la société AUREA est régulièrement informé des problèmes éventuellement rencontrés. Lors de l'exercice clos le 31/12/2009, l'organisation mise en place des contrôles et de leur évaluation a prouvé sa pertinence et son adaptation à la gestion des filiales, qui est locale et déléguée.

La création d'un poste de contrôleur de gestion au siège a permis une plus grande réactivité.

3. Pouvoirs du directeur général

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs de Monsieur Joël PICARD, Directeur général.

4. Participation aux assemblées

La participation aux assemblées est régie par l'article 17 des statuts de la société.

5. Rémunération des mandataires sociaux

Le seul mandataire social dirigeant est Monsieur Joël PICARD, Président du conseil d'administration et Directeur général. Sa rémunération se limite aux jetons de présence, lorsqu'il en est distribué, et à un contrat de consultant de 60 000 € annuels.

Joël PICARD
Président directeur général

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil d'administration

AUREA
3, avenue Bertie Albrecht
75008 PARIS

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société AUREA.

-
Exercice clos le 31 décembre 2009
-

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AUREA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Bry-Sur-Marne, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Pour le Cabinet CFG AUDIT



Sébastien INDUNI

Pour le Cabinet Gilles HUBERT



Guilhem PRINCÉ



Groupe européen dédié au développement durable

Comptes consolidés
au 31/12/2009

Comptes consolidés au 31/12/2009

Bilan simplifié

<i>En K€</i>	2009 IFRS	2008 IFRS	2007 IFRS
Ecarts d'acquisition	10 262	10 869	8 415
Immobilisations incorporelles	1 340	308	280
Immobilisations corporelles	42 389	30 143	25 208
Actifs financiers non courants	3 382	3 780	30 079
Actifs d'impôts différés non courants	2 245	-	-
Actifs non courants	59 618	45 100	63 982
Stocks	11 324	6 332	4 511
Clients et autres débiteurs	19 686	13 958	10 314
Actifs d'impôts différés courants	-	1 347	2 113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 385	51 681	31 394
Actifs courants	70 395	73 318	48 332
TOTAL ACTIF	130 013	118 418	112 313

<i>En K€</i>	2009 IFRS	2008 IFRS	2007 IFRS
Capital	14 389	14 389	14 389
Primes	20 418	20 418	20 418
Actions propres	-4 118	-2 183	-1 086
Résultats accumulés	23 219	16 038	8 609
Résultat de l'exercice	6 263	8 317	7 471
Intérêts minoritaires	309	483	432
Capitaux propres	60 481	57 463	50 233
Emprunts portant intérêts	37 043	37 795	43 206
Provisions pour risques et charges	215	-	195
Passifs d'impôts différés non courants	7 771	3 165	3 914
Engagements de retraite	956	931	928
Passifs non courants	45 985	41 891	48 243
Provisions pour risques et charges	910	655	166
Fournisseurs et autres créditeurs	18 838	11 677	11 081
Partie à court terme des emprunts portant intérêts	2 777	5 972	2 590
Emprunts CT	1 023	495	-
Passifs d'impôts différés courants	-	265	-
Passifs courants	23 548	19 065	13 837
Total des passifs	69 532	60 955	62 080
TOTAL PASSIF	130 013	118 418	112 313

Comptes consolidés au 31/12/2009

Compte de résultat

En K€	2009 IFRS			2008 IFRS	2007 IFRS
	France	Europe	Total	Total	Total
Chiffre d'affaires			64 157	71 811	51 807
Production stockée			2 861	309	681
Achats et services extérieurs			-47 202	-45 004	-31 563
Impôts et taxes			-1 291	-1 574	-1 439
Frais de personnel			-12 215	-10 975	-8 146
Autres produits et charges opérationnels			59	228	2 114
Dotations nettes aux amortissements et provisions opérationnels			-4 550	-3 722	-1 903
Résultat opérationnel courant			1 819	11 073	11 551
Autres produits et charges opérationnels non courants			5 347	77	-117
Résultat opérationnel			7 166	11 150	11 434
Coût de l'endettement financier net			-1 273	1 272	-425
Participation des salariés			-	-	-
Charge d'impôt			197	-4 105	-3 568
Résultat net des entreprises intégrées			6 090	8 317	7 441
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence			-	-	-
RESULTAT NET			6 090	8 317	7 441
Résultat net part du groupe			6 263	8 317	7 441
Intérêts minoritaires			-173	-	-30
Résultat par action			0,55 €	0,71 €	0,62 €
Résultat dilué par action			0,55 €	0,68 €	0,59 €

En K€	31/12/2009	31/12/2008
Résultat net part du groupe	6 263	8 317
Résultat net + gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Part du groupe	6 263	8 317
Résultat net + gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres Part des minoritaires	-173	-
Résultat net + gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	6 090	8 317

Comptes consolidés au 31/12/2009

Tableau des flux de trésorerie

<i>En K€</i>	2009 IFRS	2008 IFRS	2007 IFRS
Résultat consolidé (y compris intérêts minoritaires)	6 090	8 317	7 441
Dotations nettes aux amortissements et provisions	6 303	3 675	1 904
Autres produits et charges calculés	-8 228	-	-
Plus et moins values de cession	-	-1 281	47
Coût de l'endettement financier net	1 273	-1 272	1 129
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	-197	4 105	3 568
Quote part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût de l'endettement	5 241	13 544	14 086
Variation du BFR			
Impôts versés	-914	-3 967	-6 393
Variation du BFR lié à l'activité	-6 509	-3 228	-1 742
Variation de trésorerie générée par l'activité (A)	-2 182	6 349	5 951
Décassements liés aux acquisitions d'immob. corporelles et incorporelles	-2 258	-7 438	-3 642
Encaissements liés aux cessions d'immob. corporelles & incorporelles	157	-	-
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-116	-3 360	-31 660
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	15	27 487	1
Incidence des variations de périmètre	89	-667	391
Autres	-	-	84
Flux net de trésorerie lié aux investissements (B)	-2 113	16 022	-34 826
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-1 136	-	-
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	-219
Augmentation de capital	-	-	-
Achat et revente d'actions propres	-1 936	-1 097	-949
Encaissements liés aux nouveaux emprunts et dettes financières	1 688	8 446	40 387
Remboursement des emprunts et dettes financières	-5 874	-11 009	-1 971
Autres flux liés aux opérations de financement	-1 273	1 273	-500
Flux net de trésorerie lié aux financements (C)	-8 532	-2 387	36 748
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (A+B+C)	-12 827	19 984	7 876
Trésorerie nette d'ouverture	51 186	31 202	23 326
Trésorerie nette de clôture	38 362	51 186	31 202

La capacité d'autofinancement s'entend avant coût de l'endettement financier et impôt. La variation de trésorerie générée par l'activité comprend la capacité d'autofinancement, la variation du BFR liée à l'activité et les impôts versés. La variation de la trésorerie nette correspond à la somme algébrique des sous-totaux A à C.

Comptes consolidés au 31/12/2009

Variation des capitaux propres

En K€	Nombre d'actions	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2006	11 991 165	14 389	20 403	-137	8 619	43 274	462	43 737
Changement méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	-	-949	-	-949	-	-949
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	8 846	8 846	-30	8 816
Variation de périmètre	-	-	-	-	2 364	2 364	-	2 364
Autres	-	-	14	-	-	14	-	14
Capitaux propres au 31/12/2007 (publiés)	11 991 165	14 389	20 417	-1 086	19 829	53 549	432	53 981
Changement méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Correction d'erreur (*)	-	-	-	-	-3 747	-3 747	-	-3 747
Capitaux propres au 31/12/2007 (corrigés)	11 991 165	14 389	20 417	-1 086	16 082	49 802	432	50 234
Changement méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	-	-1 097	-	-1 097	-	-1 097
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	8 317	8 317	-	8 317
Variation de périmètre	-	-	-	-	-44	-44	53	9
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2008	11 991 165	14 389	20 417	-2 183	24 355	56 978	485	57 463
Changement méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	-	-1 936	-	-1 936	-	-1 936
Dividendes	-	-	-	-	-1 136	-1 136	-	-1 136
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	6 263	6 263	-173	6 090
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 31/12/2009	11 991 165	14 389	20 417	-4 119	29 483	60 170	312	60 482

(*) Les sommes figurant sur la ligne correction d'erreur correspondant exclusivement aux impacts financiers de la décision du Tribunal de Nivelles sur la propriété des titres FLORIDIENNE NV, tels que décrits dans le document de référence 2008 au point "faits marquants".

Le capital d'AUREA est constitué de 11 991 165 actions de 1,20 € entièrement libérées.

Comptes consolidés au 31/12/2009

Annexe

AUREA est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. La société a son siège social 3 avenue Bertie Albrecht à Paris (75008) et est cotée à Paris au compartiment C de l'Eurolist.

Tous les chiffres, sauf précision contraire, sont présentés en milliers d'euros.

1. Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1. Principes d'établissement des comptes

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du groupe AUREA qui sont publiés au titre du 31/12/2009 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 31/12/2009.

Les principes comptables appliqués par le groupe au 31/12/2009 sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés au 31/12/2008, à l'exception des normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et applicables à partir du 1^{er} janvier 2009, à savoir :

1.1.1. Nouvelles normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

Normes entraînant un changement de présentation

Le groupe a appliqué les normes suivantes, qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Ces normes affectent uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes.

- IAS 1 révisée "Présentation des états financiers" : Selon IAS 1 révisée, les mouvements comptabilisés en capitaux propres (tels que les écarts de conversion, les variations de juste valeur des instruments financiers n'affectant pas le résultat net) doivent être séparés des transactions avec ou entre les actionnaires. Un nouvel état "Etat du résultat global" reprenant ces éléments est désormais intégré dans les états financiers consolidés. Conformément à l'option laissée par IAS 1 révisée, le groupe a choisi de présenter l'état du résultat global de façon séparée du comptes de résultat consolidé, en commençant par le résultat net de la période (y compris les intérêts minoritaires) et en détaillant les autres éléments du résultat global.
- IAS 8 "Secteurs opérationnels" : L'objectif de cette nouvelle norme, qui se substitue à la norme IAS 14 "Information sectorielle", est d'harmoniser l'information sectorielle publiée avec le reporting interne du groupe. L'information détaillée par secteur opérationnel correspond à celle présentée au conseil d'administration du groupe AUREA, servant notamment à évaluer les performances. Conformément aux dispositions de première application de la norme, l'information comparative est présentée selon la même approche que l'information présentée au titre de l'exercice 2009. Les informations sectorielles sont communiquées en Note 15 "Informations sectorielles". Elles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers (IFRS).

Autres normes et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

- Amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008 (hors IFRS 5),
- IFRS 1 et IAS 27 révisées "Coût d'un investissement dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée",
- IFRS 2 amendée "Condition d'acquisition des droits et annulations",
- IFRS 7 amendée "Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers",

- IAS 23 révisée "Coût d'emprunts",
- IAS 32 et IAS 1 amendées "Instruments financiers remboursables au gré du porteur au en cas de liquidation",
- IAS 39 et IFRIC 9 amendées "Dérivés incorporés",
- IFRIC 13 "Programmes de fidélisation clients",
- IFRIC 15 "Ventes de biens immobiliers",
- IFRIC 16 "Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger".

Les interprétations applicables au Groupe n'ont pas eu d'effet significatif sur les comptes du Groupe.

1.1.2. Normes et interprétations non appliquées par anticipation

AUREA n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2009 :

- IFRS 1 révisée et amendée le 23 juillet 2009 "Première adoption des normes IFRS",
- IFRS 2 amendée "Comptabilisation des transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie",
- IFRS 3 révisée "Regroupement d'entreprises (phase 2)",
- IFRS 9 "Classification et évaluation des instruments financiers",
- IAS 24 amendée "Informations sur les parties liées",
- IAS 27 amendée "Etats financiers consolidés et individuels",
- IAS 32 amendée "Classements de droits de souscriptions émis",
- IAS 39 amendée "Eléments éligibles à la couverture",
- IFRIC 14 amendée "Paiements anticipés des exigences de financements minimal",
- IFRIC 17 "Distributions en nature aux actionnaires",
- IFRIC 18 "Transferts d'actifs des clients",
- IFRS 5 Amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en mai 2008,
- Amendements issus de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS publiée en avril 2009.

Les impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe sont en cours de détermination.

1.1.3. Nouvelle réglementation fiscale en France à compter du 1^{er} janvier 2010

La loi de finances pour 2010, votée en décembre 2009, introduit une contribution économique territoriale (CET) en remplacement de la taxe professionnelle (TP). La CET a deux composantes : la contribution foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). La CFE est assise sur la valeur locative des biens passibles de la taxe foncière. La CVAE est égale à 1,5% de la valeur ajoutée. La CET est plafonnée à 3% de la valeur ajoutée.

Le Groupe a conclu à ce stade que ce changement de modalité de calcul des impôts locaux français n'en modifiait pas la nature. Le Groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles contributions seront donc classées en charges opérationnelles, sans changement par rapport à celui retenu précédemment pour la taxe professionnelle.

1.2. Règles et méthodes de consolidation

1.2.1. Périmètre de consolidation

Les sociétés dont le groupe détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires sont consolidées suivant la méthode de l'intégration proportionnelle. Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

1.2.2. Opérations intragroupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées, sont éliminées dans les comptes. Cette opération est réalisée :

- En totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales,

- A hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement,
- A hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

1.2.3. Regroupement d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, le groupe applique la méthode dite de l'acquisition. En application de cette méthode, le groupe comptabilise à la juste valeur, aux dates de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le coût d'acquisition correspond à la juste valeur, à la date de prise de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise et de tout autre coût directement attribuable à l'acquisition. Lorsqu'un accord prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le groupe inclut le montant de cet ajustement dans l'évaluation du coût d'acquisition de la société cible à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le coût d'acquisition est affecté en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date, à l'exception des actifs et des groupes d'actifs classés somme détenus en vue de leur vente selon IFRS 5, qui sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente. La différence positive entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt d'AUREA dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en goodwill. La différence négative entre le coût d'acquisition, tel que défini ci-dessus, et la part d'intérêt d'AUREA dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est comptabilisé en totalité en résultat opérationnel.

Le groupe dispose d'un délai de douze mois, à compter de la date d'acquisition, pour finaliser la comptabilisation des opérations relatives aux sociétés acquises.

1.3. Méthodes d'évaluation et de présentation

Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Evaluations retenues pour les tests de perte de valeur.

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill, des immobilisations incorporelles et corporelles portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser. Les principales hypothèses retenues par le Groupe sont décrites dans la note 3 "Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers".

Evaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisation ou à prestation définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité. Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées dans la note 8-1 « Provision pour retraite ». Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

La mesure de la juste valeur est déterminée à partir des prix cotés sur un marché actif. Lorsque les prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la juste valeur. Les valeurs mobilières de placement et les participations non consolidées sont valorisées ainsi.

Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend le coût du financement, les charges d'intérêts des OCEANES, le résultat de change, les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations en vigueur dans le pays où les résultats sont taxables. Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice à l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale. Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Résultat par action

Le résultat par action non dilué correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, en particulier les OCEANES.

Goodwill

Le goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans la périmètre de consolidation, entre d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur aux dates d'acquisition des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société. Les goodwill relatifs aux filiales intégrés globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Ecart d'acquisition".

Les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur ("impairment test") au minimum une fois par an et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable est comptabilisé dans l'exercice et résultat opérationnel et est non réversible.

Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont comptabilisés directement en résultat l'année de l'acquisition.

Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des droits d'exploitation. Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

- Constructions :	10 à 15 ans
- Agencement, aménagements des constructions :	8 à 15 ans
- Matériels et outillages :	3 à 15 ans
- Installations et agencements :	3 à 20 ans
- Matériel et mobilier de bureau :	3 à 15 ans

Contrats de location financement

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des ces biens, en contre partie il est comptabilisé un passif financier. Les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation.

Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, les goodwill et les immobilisations encours, un test est réalisé au minimum une fois par an et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT), correspondant à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La

valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est déterminé, pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction du profil de risque de son activité.

Actifs financiers non courant

Les actifs financiers non courants comprennent les participations non consolidées, des dépôts et cautionnement et des autres créances immobilisées.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. A chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation

Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale. A chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non recouvrement.

Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM et de certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas trois mois à l'origine. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Titres autodétenus

Les titres autodétenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leurs coûts éventuels. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres autodétenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan dans le comptes de régularisation passif.

Provisions non courantes

Elles comprennent les provisions non directement liées au cycle d'exploitation évaluées conformément à la norme IAS 37. Elles sont comptabilisées lorsqu'à la clôture de l'exercice il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation, qu'elle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Provisions pour retraites

Les engagements liés aux régimes de retraites à prestations définies sont provisionnés au bilan pour le personnel en activité. Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (contrat d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisée au bilan. Le coût des services passé correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des changements liés à l'expérience (différence entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Emprunts obligataires, autre emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier". Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, tels que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaire mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument. La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur la durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres. La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste "Partie à court terme des emprunts portant intérêts".

2. Acquisitions d'entreprises

2.1. Acquisition de RECOVCO AFFIMET (Régéal Affimet)

Le Groupe a été désigné par le Tribunal de Commerce de Paris le 10 juillet 2009 comme repreneur des actifs de la société RECOVCO AFFIMET, qui avait été placée en redressement judiciaire le 19 janvier 2009.

Implantée à Compiègne, la société RECOVCO AFFIMET est le plus important recycleur d'aluminium sur le marché français. Elle jouit d'une avance technologique importante, par l'exploitation de 3 fours platineum assurant le meilleur taux d'affinage disponible sur le marché. Elle a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de l'ordre de 80 M€ avec une centaine de personnes.

Les actifs acquis auprès de RECOVCO AFFIMET, apportés à la société REGEAL AFFIMET créée à cet effet, ont été considérés comme étant un regroupement d'entreprises tel que définis par la norme IFRS 3.

La société est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe depuis le 10 juillet 2009.

Détermination des actifs et passifs identifiables acquis à la date de prise de contrôle

En K€	Valeurs historiques	Ajustements justes valeurs	Justes valeurs
Immobilisations incorporelles	10	1 161	1 171
Immobilisations corporelles	90	15 192	15 282
Total actifs non courants	100	16 353	16 453
Engagements de retraite	-	183	183
Impôts différés passifs	-	4 113	4 113
Total passifs non courants	-	4 296	4 296
Provisions courantes	-	768	768
Autres passifs courants	-	3 061	3 061
Total passifs courants	-	3 829	3 829
Actif net total	100	8 228	8 928
Prix d'acquisition	100	-	100

La valorisation de l'écart d'acquisition, effectué sur la base d'une évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels à la date de prise de contrôle, s'est traduite par la comptabilisation en résultat, dans la rubrique "Autres produits et charges opérationnelles non courants", d'un écart d'acquisition négatif de 8 228 K€.

Ces ajustements de justes valeurs portent principalement sur l'outil industriel de la société.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2009 par REGEAL AFFIMET s'élève, depuis la date de son acquisition, à 17 286 K€.

Eu égard à la situation de la société préalablement au rachat par le Groupe des actifs de celle-ci, celui-ci n'est pas en mesure de communiquer les Produits et le Résultat réalisés par ce regroupement d'entreprises, comme si celui-ci avait pris effet au début de la période.

2.2. Acquisition de MATEREGE

Le Groupe a procédé à l'acquisition de 100% des titres de la société MATEREGE à effet du 1^{er} janvier 2009. Cette acquisition, réalisée au prix de 1 €, n'a générée aucune comptabilisation d'écart d'acquisition.

3. Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant.

4. Notes au bilan consolidé

Note 1 : Ecart d'acquisition

<i>En K€</i>	Valeur nette
Valeur au 31/12/2006	6 605
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice	1 610
Autres mouvements	200
Sorties de périmètre	-
Valeur au 31/12/2007	8 415
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice	2 454
Autres mouvements	-
Sorties de périmètre	-
Valeur au 31/12/2008	10 869
Ecart d'acquisition constatés dans l'exercice	-
Autres mouvements	-
Sorties de périmètre	-
Dépréciations	-607
Valeur au 31/12/2009	10 263

Note 2 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

<i>En K€</i>	Fonds de commerce	Brevets, licences, droits	Total
Valeur brute au 31/12/2006	19	845	864
Acquisitions	-	73	73
Cessions	-	-535	-535
Effets de périmètre et reclassement	-19	21	2
Valeur brute au 31/12/2007	-	405	405
Acquisitions	-	104	104
Cessions	-	-10	-10
Effets de périmètre et reclassement	-	-	-
Valeur brute au 31/12/2008	-	499	499
Acquisitions	-	1 246	1 246
Cessions	-	-84	-84
Effets de périmètres et reclassement	-	12	12
Valeur brute au 31/12/2009	-	1 673	1 673

<i>En K€</i>	Fonds de commerce	Brevets, licences, droits	Total
Amortissements au 31/12/2006	-13	-354	-367
Amortissements de la période	-	-36	-36
Cessions	-	280	280
Effets de périmètre et reclassement	13	-13	-
Amortissements au 31/12/2007	-	-123	-123
Amortissements de la période	-	-66	-66
Cessions	-	-	-
Effets de périmètre et reclassement	-	-	-
Amortissements au 31/12/2008	-	-190	-190
Amortissements de la période	-	-224	-224
Cessions	-	83	83
Effets de périmètre et reclassement	-	-	-
Amortissements au 31/12/2009	-	-331	-331

<i>En K€</i>	Fonds de commerce	Brevets, licences, droits	Total
Valeur nette au 31/12/2006	6	491	497
Valeur nette au 31/12/2007	-	282	282
Valeur nette au 31/12/2008	-	309	309
Valeur nette au 31/12/2009	-	1 342	1 342

Immobilisations corporelles

<i>En K€</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, mat. et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur brute au 31/12/2006	3 166	5 489	28 906	1 148	2 292	41 001
Acquisitions	541	703	1 796	80	53	3 173
Cessions	-	-	-25	-15	-	-40
Effets de périmètres et reclassement	-	-	2 524	84	-1 667	941
Valeur brute au 31/12/2007	3 707	6 192	33 201	1 297	678	45 075
Acquisitions	130	1 422	4 671	203	1 272	7 698
Cessions	-2	-44	-130	-184	-	-360
Effets de périmètres et reclassement	76	796	1 628	358	329	2 539
Valeur brute au 31/12/2008	3 911	8 366	39 370	1 674	1 621	54 942
Acquisitions	-	67	15 509	170	1 106	16 852
Cessions	-	-	-187	-37	-	-224
Effets de périmètres et reclassement	-	2	1 077	26	-417	688
Valeur brute au 31/12/2009	3 911	8 433	55 769	1 833	2 310	72 258

<i>En K€</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, mat. et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Amortissements au 31/12/2006	-78	-2 806	-13 124	-913	-	-16 921
Amortissements de la période	-7	-249	-2 271	-130	-	-2 657
Cessions	-	-	19	8	-	27
Effets de périmètre et reclassement	-	-	-273	-43	-	-316
Amortissements au 31/12/2007	-85	-3 055	-15 649	-1 078	-	-19 867
Amortissements de la période	-17	-412	-2 918	-192	-	-3 539
Cessions	-	28	137	119	-	284
Effets de périmètre et reclassement	-	-359	-1 140	-177	-	-1 676
Amortissements au 31/12/2008	-103	-3 798	-19 570	-1 323	-	-24 798
Amortissements de la période	-15	-336	-4 587	-184	-	-5 122
Cessions	-	-	130	14	-	144
Effets de périmètre et reclassement	-	71	-165	1	-	-93
Amortissements au 31/12/2009	-118	-4 063	-24 192	-1 497	-	-29 869

<i>En K€</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, mat. et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Valeur nette au 31/12/2006	3 088	2 683	15 782	235	2 292	24 080
Valeur nette au 31/12/2007	3 622	3 137	17 552	219	678	25 208
Valeur nette au 31/12/2008	3 808	4 568	19 800	346	1 621	30 144
Valeur nette au 31/12/2009	3 793	4 370	31 577	336	2 310	42 389

<i>En K€</i>	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Dont location financement au 31/12/2006	7 032	1 485	5 547
Dont location financement au 31/12/2007	6 874	1 707	5 167
Dont location financement au 31/12/2008	10 152	2 131	8 021
Dont location-financement au 31/12/2009	10 565	2 899	7 666

Note 3 : Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

Tests de valeur sur goodwill

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs", les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31/12/ 2009. Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont déterminées conformément au reporting opérationnel. La valeur d'utilité est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des cash flows d'exploitation prévisionnels après impôt (résultat opérationnel courant + amortissements et provisions – investissements opérationnels – variation du besoin en fonds de roulement sur activité). Les projections de flux de trésorerie sont déterminées, en règle générale, à partir des dernières prévisions connues.

<i>En K€</i>	Valeur nette comptable du goodwill au 31/12/2009	Paramètres du modèle appliqués aux projections de flux de trésorerie		Pertes de valeur comptabilisées sur l'exercice	
		Taux d'actualisation		2009	2008
Aluminium	-	8,67%	8,90%	-	-
Pneus usagés	363	8,67%	8,90%	-	-
PVC et plastiques complexes	4 449	8,67%	8,90%	-607	-
Huiles usagées	5 372	8,67%	8,90%	-	-
Autres goodwill	79	8,67%	8,90%	-	-
Total	10 263			-607	

Les tests effectués au 31/12/2009 ont entraîné la comptabilisation de pertes de valeur à hauteur de 607 K€.

Pertes de valeur sur autres actifs immobilisés

Au 31/12/2009, le groupe a enregistré des pertes de valeur sur les autres actifs immobilisés pour 965 K€.

Note 4 : Actifs financiers non courants

Titres de participation non consolidés

<i>En K€</i>	Au 31/12/2008	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2009
FLORIDIENNE	3 494	-	508	2 986
Total participations détenues	3 494	-	508	2 986

Autres actifs financiers

<i>En K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Dépôts et cautionnements versés	384	283	336
Autres créances immobilisées	12	3	-
Total autres actifs financiers	396	286	336

Note 5 : Stocks

<i>En K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Huiles et produits dérivés	3 080	2 284	2 376
PVC	2 386	2 899	1 255
Caoutchouc et produits dérivés	729	1 149	876
Aluminium	5 130	-	-
Autres	-	-	5
Total stocks	11 324	6 332	4 512

Note 6 : Clients et autres débiteurs

<i>En K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Créances clients et comptes rattachés	13 310	10 671	8 305
Etat, organismes sociaux	4 902	2 288	1 169
Créances diverses	1 202	853	742
Charges constatées d'avance	272	146	97
Total clients et autres débiteurs	19 686	13 958	10 313

Note 7 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs mobilières de placement	36 035	48 279	29 820
Disponibilités	3 350	3 402	1 574
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39 385	51 681	31 394
Concours bancaires CT (<i>cf. note 8</i>)	-1 023	-495	-192
Trésorerie à la clôture	38 362	51 186	31 202

Note 8 : Provisions pour risques et charges

En K€	Ouverture au 1 ^{er} /01/2009	Effet de périmètre et reclassement	Dotations	Reprises		Clôture au 31/12/2009
				Utilisations	Devenues sans objet	
Passifs non courants :						
Destruction Four	100	-	-	-	-	100
Autres	43	77	6	-	11	115
Provisions pour risques et charges	143	77	6	-	11	215
Engagements pour indemnités de fin de carrière	931	183	8	-	166	956
Passifs courants :						
Destruction Déchets	36	-	-	-	-	36
Autres	476	392	565	525	35	874
Provisions pour risques et charges	512	392	565	525	35	910

Provisions pour engagements de retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élèvent au 31/12/2009 à 956 K€. Les engagements de retraite du groupe AUREA portent sur des régimes à prestations définies. Les engagements de retraite couverts par des provisions inscrites sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2009	31/12/2008
Taux d'évolution des salaires	1,50%	1,50%
Taux d'actualisation	4,50%	4,50%
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Turn over	Faible	Faible

Note 9 : Dettes financières

En K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Passifs non courants :			
Dettes auprès des établissements bancaires	2 792	3 228	2 268
Autres emprunts et dettes assimilées	34 195	34 564	40 938
Autres dettes	57	-	-
Emprunts portant intérêts	37 043	37 792	43 206
Passifs courants :			
Dettes auprès des établissements bancaires	1 839	4 599	1 198
Autres emprunts et dettes assimilées	1 876	1 861	1 391
Autres dettes	85	16	1
Partie à court terme des emprunts portant intérêts	3 800	6 476	2 590
Total des dettes financières	40 843	44 267	45 796

En K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Total des dettes financières	40 843	44 267	45 796
Trésorerie et équivalents de trésorerie (cf. note 6)	-39 385	-51 681	-31 394
Endettement net	1 458	-7 414	14 402

En K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Autres emprunts	4 434	7 332	3 274
Total des emprunts	4 434	7 332	3 274
Concours bancaires CT	1 023	495	192
Total dettes auprès des établissements bancaires	5 457	7 827	3 466

Note 10 : Echancier des dettes

<i>En K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Part à 1 an au plus	3 800	6 474	2 590
Part exigible de 1 à 5 ans	37 043	37 793	43 206
Part exigible au-delà de 5 ans	-	-	-
Total dettes	40 843	44 267	45 796

Note 11 : Fournisseurs et autres créditeurs

<i>En K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Fournisseurs et comptes rattachés	12 547	8 022	7 424
Etat et organismes sociaux	4 750	2 767	2 352
Dettes diverses	1 194	507	886
Comptes de régularisation passif	347	381	418
Total fournisseurs et autres créditeurs	18 838	11 677	11 080

Note 12-1 : Impôts différés

<i>En K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations et amortissements	-9 586	-3 245	-3 579
Reports déficitaires	-	6	-
Différences temporaires	-101	141	174
Engagements de retraite	-	80	-1
Instruments financiers	-1 070	-	-222
Autres	-397	-412	-285
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	3 383	-	-
Total impôts différés passifs nets	-7 771	-3 430	-3 913

<i>En K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations et amortissements	2 190	166	356
Reports déficitaires	1 995	1 133	1 316
Différences temporaires	253	12	165
Engagements de retraite	117	21	106
Instruments financiers	999	-59	195
Autres	74	74	-26
Compensation IDA/IDP par sphère fiscale	-3 383	-	-
Total impôts différés actifs nets	2 245	1 347	2 112

<i>En K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Total impôts différés nets	-5 526	-2 083	-1 801

Note 12-2 : Taux d'impôt effectif

<i>En K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôts	5 893	12 422	11 009
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	33,33%	33,33%	33,33%
Impôt théorique attendu	-1 964	-4 140	-3 669
Différentiel de taux sur résultat étranger	22	2	1
Ecart d'acquisition négatifs	2 742	-	-
Dépréciation des survaleurs	-182	-	-
Décalages permanents	-745	70	49
Incidence des déficits reportables et différences temporaires	317	-42	53
Autres	7	5	-2
Impôt effectivement constaté	197	-4 105	-3 568
Taux d'impôt effectif	-3,34%	33,04%	32,41%

Note 13 : Information relative à la gestion des risques financiers

Le Groupe a mis en place un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers auxquels il est exposé. La gestion de ces risques financiers se fait conformément à la politique de gestion définie par la direction du Groupe. Cette information figure dans le rapport de gestion du Groupe

5. Notes au compte de résultat consolidé

Note 14 : Personnel

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
France	243	207	199
International	43	70	23
Total effectif	286	277	222

Note 15 : Autres produits et charges opérationnels non courants

<i>En K€</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Ecart d'acquisitions négatifs	8 228	-	-
Dépréciations des survaleurs	-607	-	-
Dépréciation des actifs	-965	-	-
Autres dotations nettes	-360	-	-
Coûts exceptionnels	-949	77	-
Total	5 347	77	-

Note 16 : Coût de l'endettement financier net

En K€	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Revenus des placements	1 338	1 703	1 185
Remboursement des OCEANE	-	1 833	-
Plus values sur cession de titres	-	1 196	-
Reprise sur dépréciation des titres de placement	288	-	-
Total des produits financiers	1 626	4 732	1 185
Intérêts des OCEANE	-1 960	-2 308	-1 086
Coût du financement	-468	-687	-436
Change	37	-23	-20
Dépréciation des titres non consolidés	-508	-232	-
Dépréciation des titres de placement	-	-211	-68
Total des charges financières	-2 899	-3 461	-1 610
Coût de l'endettement financier net	-1 273	1 271	-425

Note 17 : Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, déduction faite du nombre d'actions autodétenues.

Le résultat dilué par action prend en compte le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été en circulation dans l'hypothèse d'une conversion en actions de tous les instruments potentiellement dilutifs (OCEANE). Par ailleurs, le résultat est corrigé le cas échéant des variations de produits et charges résultant de la conversion en actions des instruments potentiellement dilutifs. En cas d'effet anti-dilutif, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action

La dilution résultant de l'exercice d'option de souscription des OCEANE est déterminée selon la méthode définie par la norme IAS 33.

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre le résultat par action avant dilution et le résultat dilué par action :

En K€	Résultat net	Nombre d'actions	Résultat par action
Résultat au 31/12/2006	6 772	11 991 165	0,56 €
Résultat avant dilution au 31/12/2007	7 471	11 991 165	0,62 €
OCEANE	724	1 803 272	
Résultat net dilué au 31/12/2007	8 196	13 794 437	0,59 €
Résultat avant dilution au 31/12/2008 (*)	8 317	11 790 011	0,71 €
OCEANE	840	1 718 107	
Résultat net dilué au 31/12/2008	9 157	13 508 217	0,68 €
Résultat avant dilution au 31/12/2009 (**)	6 263	11 324 240	0,55 €
OCEANE	1 307	1 299 360	
Résultat net dilué au 31/12/2009	7 570	12 623 600	0 55 €

(*) Nombre d'actions = 11 991 165 (nombre total d'actions) - 201 055 (actions détenues en autocontrôle) = 11 790 011

(**) Nombre d'actions = 11 991 165 (nombre total d'actions) - 666 925 (actions détenues en autocontrôle) = 11 324 240

Note 18 : Information sectorielle

En K€	Aluminium	Pneus usagés	Plastiques complexes et PVC	Huiles usagées	Autres	Total au 31/12/2009
Chiffre d'affaires	17 286	9 787	13 460	23 128	496	64 157
Actifs non courants	16 739	5 263	4 610	17 016	15 990	59 618

En K€	France	Europe	Total au 31/12/2009
Chiffre d'affaires	54 601	9 556	64 157
Actifs non courants	56 420	3 198	59 618

6. Liste des sociétés consolidées au 31/12/2009

Sociétés françaises		
AUREA	PARIS 8 ^{ème}	Société mère
AUREA Assur Conseil	Paris 8 ^{ème}	100%
BHS	Sarreguemines	100%
BROPLAST	Izernore	100%
COMPAGNIE FRANCAISE ECO HUILE	Lillebonne	100%
MATEREGE (*)	Laudun	100%
RECYCARBO	Lavelanet	89%
REGAL (*)	Compiègne	100%
ROLL GOM	Tilloy les Mofflaines	100%
RULO France	Pont sur Yonne	100%
Sociétés étrangères		
BHS KUNSTSTOFF AUFBEREINTUNG GmbH (Allemagne)	Blieskastel Bockweiler	100%
RULO (Belgique)	Herinnes lez Pecq	80%

(*) Acquisitions de la période

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

CFG AUDIT
9/10, rue Ernest Psichari
75007 PARIS

Cabinet Gilles HUBERT
82, avenue de Rigny
94360 BRY-SUR-MARNE

AUREA
3, avenue Bertie Albrecht
75008 PARIS

-
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
-

Exercice clos le 31 décembre 2009
-

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société **AUREA SA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de

la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe aux comptes consolidés :

- l'application des nouvelles normes comptables exposée dans le paragraphe II.1 ;
- l'incidence des acquisitions d'entreprises exposées dans le paragraphe II.2.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Tests de valeur sur goodwill et autres actifs non financiers

Votre société a procédé, comme exposé dans la note 3, à des tests de valeur sur les goodwill et autres actifs non financiers. Nos travaux ont consisté à apprécier les principales estimations et hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.


Paris et Bry-sur-Marne, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

CFG AUDIT
Sébastien Induni



CABINET GILLES HUBERT
Guilhem Princé





Groupe européen dédié au développement durable

Comptes sociaux
au 31/12/2009

Comptes sociaux au 31/12/2009

Bilan simplifié actif et passif

<i>En K€</i>	2009	2008	2007
Immobilisations incorporelles nettes	-	-	1
Immobilisations corporelles nettes	1 333	1 385	-
Immobilisations financières	42 995	33 263	52 141
Actif immobilisé	44 328	34 648	52 142
Créances clients et comptes rattachés	298	284	6
Autres créances	163	183	84
Valeurs mobilières de placement	35 539	48 147	28 365
Disponibilités	1 176	164	188
Charges constatées d'avance	-	5	-
Actif circulant	37 176	48 778	28 641
Frais d'émission d'emprunts à étaler	576	849	1 418
Primes de remboursement des obligations	2 977	4 390	7 332
TOTAL ACTIF	85 057	88 665	89 533

<i>En K€</i>	2009	2008	2007
Capital	14 389	14 389	14 389
Primes d'émission, de fusion, d'apport	19 977	19 977	19 977
Réserves	8 387	4 938	581
Report à nouveau	1 370	1 370	1 370
Résultat de l'exercice	4 465	4 585	4 357
Subventions d'investissement	-	-	-
Provisions réglementées	200	124	50
Capitaux propres	48 788	45 382	40 724
Provisions pour risques et charges	1	5	-
Autres emprunts obligataires	34 928	37 136	48 490
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	14	2 803	1
Emprunts et dettes assimilées	991	3 040	1
Dettes d'exploitation	334	294	316
Autres dettes	1	1	1
Dettes	36 269	43 278	48 809
Produits constatés d'avance	-	3	-
TOTAL PASSIF	85 057	88 665	89 533

Comptes sociaux au 31/12/2009

Compte de résultat

En K€	2009			2008	2007
	France	Export	Total	Total	Total
Ventes de marchandises	-	-	-	-	-
Production vendue de biens	-	-	-	-	-
Production vendue de services	346	113	459	491	164
Chiffre d'affaires	346	113	459	491	164
Reprises sur dépréciations, prov., transferts de charges			4	-	1 548
Autres produits			-	-	-
Autres achats et charges externes			-777	-888	-2 207
Impôts, taxes et versements assimilés			-47	-15	-9
Frais de personne			-168	-102	-46
Dotations nettes aux amortissements et provisions			-279	-318	-131
Autres charges			-100	-100	-
Résultat d'exploitation			-908	-932	-680
Résultat financier			5 450	4 456	5 059
Résultat courant avant impôts			4 542	3 524	4 378
Résultat exceptionnel			-77	1 061	-21
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			-	-	-
Impôt sur les bénéfices			-	-	-
RÉSULTAT NET			4 465	4 585	4 357

Comptes sociaux au 31/12/2009

Annexe

1. Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Capitaux propres

Au 31/12/2009, le capital social se compose de 11 991 165 actions d'une valeur nominale de 1,20 €, soit une valeur totale de 14 389 398 €. Les actions propres ne sont pas déduites des capitaux propres et figurent en "autres immobilisations financières". Selon décision de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice 2008, un dividende de 0,10 € par action a été versé en 2009 (hors actions propres).

Provisions pour charges

Ne figurent que les engagements de retraite, évalués selon une méthode actuarielle propre à l'entreprise. Le montant s'élève à 759 €.

Emprunt obligataire OCEANE de 40 000 K€ - Emission le 30 juillet 2007

Au cours de l'exercice 2009, 82 155 obligations ont été rachetées sur le marché pour être amorties avant l'échéance du 31/07/2012. Le nombre de titres restant à rembourser s'élève à 1 299 360 au 31/12/2009.

Prime de remboursement

Elle est amortie sur la durée de l'emprunt, soit 5 ans. Lors de chaque conversion ou amortissement anticipé d'obligation en action, la prime est immédiatement reprise.

Frais d'émission d'emprunt

Ils sont amortis sur la durée de l'emprunt (5 ans), proportionnellement au nombre d'obligations. La dotation de chaque exercice est augmentée de la quote-part de frais correspondant aux titres convertis ou amortis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue de chacun des composants, selon la réglementation comptable en vigueur.

Immobilisations financières

Ce poste est essentiellement constitué de titres de participation. Ceux-ci figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les dépréciations sur les titres de participations ont été calculées par différence entre les valeurs d'acquisition et les valeurs d'utilité. Pour les sociétés dont les titres sont cotés, la valeur d'utilité retenue est celle du cours moyen du dernier mois de l'exercice. Pour les autres, la valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives de rentabilité et de réalisation, mesurées soit au niveau de la filiale, soit au niveau d'un ensemble de filiales (unité génératrice de trésorerie), en prenant en compte les perspectives de résultat futures actualisées (DCF - Discounted Cash Flows). Un test de dépréciation est effectué 1 fois par an, à la date de clôture de l'exercice.

Titres immobilisés - engagements financiers

Un programme de rachat d'actions a été mis en place, ayant divers objectifs dont notamment :

- Le remboursement d'obligations convertibles en actions,
- L'animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité,
- La remise d'actions (à titre d'échange, de paiement ou autre) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- L'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, etc.

Les actions rachetées et conservées par la société sont privées de droit de vote et ne donnent pas droit au paiement du dividende.

Au 31/12/2009, 666 925 titres AUREA sont inscrits dans le poste "Autres titres immobilisés", pour un montant de 4 118 598 €. Au 31/12/2009, ces titres n'ont donné lieu à aucune dépréciation par comparaison avec le cours moyen du dernier mois de la période.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu. Le chiffre d'affaires de la période est constitué de prestations de services au bénéfice de ses filiales et de la location d'un ensemble immobilier.

Comptes de régularisation – Charges constatées d'avance

Ces postes ont été calculés selon les règles comptables habituelles de rattachement des charges à la période concernée.

2. Informations relatives au bilan et au compte de résultat

Note 1 : Immobilisations

En €	Début d'exercice	Réévaluations	Acquisitions, apports
Frais d'établissements, recherche et développement	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 800	-	-
Immobilisations incorporelles	3 800	-	-
Terrains	129 963	-	-
Constructions sur sol propre	1 302 281	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages ind.	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 432 243	-	-
Participations évaluées selon mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	32 264 010	-	8 509 104
Autres titres immobilisés	300 000	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	2 182 922	-	1 943 118
Immobilisations financières	34 746 933	-	10 452 222
Total immobilisations	36 182 976	-	10 452 222

En €	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur origine
Frais d'établissements, recherche et développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	-	3 800	-
Immobilisations incorporelles	-	-	3 800	-
Terrains	-	-	129 963	-
Constructions sur sol propre	-	-	1 302 281	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages ind.	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	1 432 243	-
Participations évaluées selon mise en équivalence	-	-	-	-
Autres participations	-	1 155 947	39 617 167	-
Autres titres immobilisés	-	300 000	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	7 197	4 118 844	-
Immobilisations financières	-	1 463 144	43 736 011	-
Total immobilisations	-	1 463 144	45 172 054	-

Note 2 : Amortissements

<i>En €</i>	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements, recherche et développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 800	-	-	3 800
Immobilisations incorporelles	3 800	-	-	3 800
Terrains	46 914	52 851	-	99 765
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages ind.	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	46 914	52 851	-	99 765
Total Amortissements	50 714	52 851	-	103 565

<i>En €</i>	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin d'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements, recherche et développement	-	-	-	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements	-	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillages ind.	-	-	-	-	-	-	-
Installations générales, agencements, aménagements	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	-	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de titres	77 057	-	-	-	-	-	77 057
Total	77 057	-	-	-	-	-	77 057

<i>En €</i>	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	849 267	-	273 414	575 852
Primes de remboursement des obligations	4 390 040	-	1 413 336	2 976 704

Note 3 : Provisions et dépréciations

En €	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	123 735	77 057	-	200 792
Provisions réglementées	123 735	77 057	-	200 792
Provisions pour pensions, obligations similaires	4 590	-	3 831	759
Provisions pour risques et charges	4 590	-	3 831	759
Dépréciation de titres de participation	232 629	508 130	-	740 759
Dépréciation d'autres immobilisations financières	1 251 320	-	1 251 320	-
Autres dépréciations	279 181	-	279 181	-
Dépréciations	1 763 130	508 130	1 530 501	740 759
Total	1 891 455	585 187	1 534 332	942 311

Dotations et reprises d'exploitation

3 831

Dotations et reprises financières

508 130

1 530 501

Dotations et reprises exceptionnelles

77 057

Note 4 : Etats des échéances des créances et des dettes

En €	Montant brut	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	11 981 491	9 113 727	2 867 763
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	4 118 844	4 118 599	245
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	298 213	298 213	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	146 822	146 822	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Etat, créances diverses	-	-	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	-	-	-
Charges constatées d'avance	15 848	15 848	-
Total des créances	16 561 217	13 693 209	2 868 008

En €	Montant brut	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	34 928 259	360 085	34 568 173	-
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	13 597	13 597	-	-
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	25 000	25 000	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	269 213	269 213	-	-
Personnel et comptes rattachés	2 627	1 627	-	-
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	18 637	18 637	-	-
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	29 779	29 779	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	13 449	13 449	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	965 957	965 957	-	-
Autres dettes	1 001	1 001	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total des dettes	36 267 519	1 699 345	34 568 173	-

Emprunts souscrits en cours d'exercice

Emprunts remboursés en cours d'exercice

5 008 419

Emprunts et dettes contractés auprès d'associés

15 957

Note 5 : Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

En €	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets commerciaux
Participations	-	26 894 917	-
Créances rattachées à des participations	-	11 981 491	-
Autres immobilisations financières	-	4 118 599	-
Actif immobilisé	-	42 995 007	-
Créances clients et comptes rattachés	34 841	192 120	-
Actif circulant	34 841	192 120	-
Emprunts et dettes financières divers	-	975 000	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-
Dettes	-	975 000	-

Note 6 : Tableau de variation des capitaux propres

En €	Au 31/12/2008	Résultats	Autres flux	Au 31/12/2009
Capital social	14 389 398	-	-	14 389 398
Primes d'apport	3 750 000	-	-	3 750 000
Primes d'émission (**)	16 227 081	-	-	16 227 081
Réserve légale	329 913	229 241	-	559 154
Réserve indisponible	50	-	-	50
Autres réserves	4 607 831	3 219 892	-	7 827 722
Report à nouveau	1 369 568	-	-	1 369 568
Résultat de l'exercice 2008	+4 584 828	-4 584 828	-	0
Résultat au 31/12/2009	-	4 464 692	-	4 464 692
Provisions réglementées	123 735	-	77 057	200 792
Sous-total	45 382 404	3 328 997	77 057	48 788 458
Distribution de dividendes (0,10 € par action)	-	1 135 696	-	-
Total	45 382 404	4 464 692	77 057	48 788 458

(*) Nombre d'actions ordinaires : 11 991 165

(**) Nettes des coûts liés aux augmentations de capital

Note 7 : Liste des filiales et participations

Sociétés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société mais non encore remboursés
				Brute	Nette	
Filiales détenues à plus de 50%						
AUREA Assur Conseil	7 622	10 340	100%	8 380	8 380	957
BHS GmbH	150 000	-322 728	100%	3 200 000	3 200 000	1 026 301
BROPLAST SAS	40 000	319 948	100%	1 686 074	1 686 074	111 699
Cie Française ECO HUILE SA	152 400	11 058 315	100%	15 000 000	15 000 000	-
MATEREGE	120 000	-42 098	100%	1	1	86 000
RECYCARBO SAS	412 500	-98 211	89,09%	417 500	417 500	672 000
REGAL	1 000 000	2 045 463	100%	1 000 000	1 000 000	6 076 924
ROLL GOM SAS	1 400 000	809 566	100%	928 850	928 850	2 852 387
RULO NV	1 300 000	1 483 489	52%	1 668 541	1 668 541	1 155 222
Participations détenues à moins de 50%						
FLORIDIENNE SA (*)			3,38%	3 726 329	2 985 570	-

(*) Comptes au 31/12/2009 non disponibles à ce jour

Note 8 : Tableau des flux de trésorerie

En €	2009
Résultat net	4 464 692
Dotations aux amortissements et provisions	2 264 259
Reprises sur amortissements et provisions	-1 766 961
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-
Produits de cession des éléments d'actif	-
Variation des impôts différés	-
Quote part de subventions	-
Capacité d'autofinancement	4 961 990
Variation du BFR	
Stocks et encours	-
Avances et acomptes versés	-
Autres créances	20 924
Créances clients et autres	-14 495
Avances et acomptes reçus	-
Dettes fournisseurs	60 644
Dettes fiscales et sociales	-24 407
Flux net de trésorerie généré par l'activité	42 665
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-
Acquisitions d'immobilisations financières (y compris titres AUREA)	-10 452 222
Cessions d'immobilisations incorporelles	-
Cessions d'immobilisations corporelles	-
Cessions d'immobilisations financières	1 463 144
Flux net de trésorerie lié aux investissements	-8 989 078
Dividendes versés aux actionnaires	1 135 696
Augmentation de capital et prime d'émission	-
Autres réserves	-
Souscriptions d'emprunts et dettes financières	-
Remboursement des emprunts et dettes financières	-6 753 681
Flux net de trésorerie lié aux financements	-7 889 377
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	-11 873 799
Trésorerie nette d'ouverture au 31/12/2008	48 589 366
Trésorerie nette de clôture au 31/12/2009	36 715 567

Résultats et autres éléments caractéristiques de la société AUREA au cours des 5 derniers exercices

	2009	2008	2007	2006	2005
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en €)	14 389 398	14 389 398	14 389 398	14 389 398	11 511 518
Nombre d'actions ordinaires	11 991 165	11 991 165	11 991 165	11 991 165	9 592 932
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	-	-	-
Nombre maximum d'actions à créer par conversion d'obligations	1 299 360	1 381 515	1 803 372	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes (en €)	458 934	491 034	164 163	160 000	160 000
Résultat avant impôt, participation, dotation aux amortissements et provisions (en €)	4 965 820	8 045 796	5 269 595	1 446 203	1 187 245
Impôt sur les bénéfices (en €)	-	-	-	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice (en €)	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements et provisions (en €)	501 128	3 460 768	912 687	4 551	-
Résultat net (en €)	4 464 692	4 584 828	4 356 908	1 441 651	1 187 245
Résultats réduits à 1 action					
Résultat après impôt et participation mais avant dotations aux amortissements et provisions (en €)	0,41	0,67	0,44	0,12	0,12
Résultat après impôt, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (en €)	0,37	0,38	0,36	0,12	0,12
Dividende net attribué à chaque action (en €)	0,10	0,10	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés durant l'exercice	2	2	1	1	-
Montant de la masse salariale (en €)	121 971	72 864	32 790	8 865	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...) (en €)	46 347	29 533	12 817	3 466	-

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

CFG AUDIT
9/10, rue Ernest Psichari
75007 PARIS

Cabinet Gilles HUBERT
82, avenue de Rigny
94360 BRY-SUR-MARNE

AUREA
3, avenue Bertie Albrecht
75008 PARIS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

-
Exercice clos le 31 décembre 2009
-

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société **AUREA SA**, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Le paragraphe « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des immobilisations financières. Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des méthodes utilisées et à nous assurer de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Bry-Sur-Marne, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

CFG AUDIT
Sébastien Induni



CABINET GILLES HUBERT
Guilhem Prince



Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

AUREA
3, avenue Bertie Albrecht
75008 PARIS

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

-
Exercice clos le 31 décembre 2009
-

Aux actionnaires,

En nos qualités de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission ; ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention de trésorerie entre la société AUREA et la société REGEAL conclue le 19 octobre 2009 :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société REGEAL.

Personnes concernées :

Dirigeant commun aux sociétés AUREA et REGEAL : Monsieur Joël PICARD, Président Directeur Général de la société AUREA et Président de REGEAL.

Nature et objet de la convention :

La société AUREA a consenti à la société REGEAL une avance de trésorerie destinée au financement des investissements et du besoin en fonds de roulement.

Modalités :

L'avance de trésorerie consentie est rémunérée au taux EONIA +0,10 %. Les intérêts sont stipulés payable par trimestre échu, lors du dernier remboursement. Le non paiement des sommes à échéance anticipée ou normale entraîne une majoration de 20%.

Solde de l'avance au 31/12/2009 : 6 051 577 €.

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2009 : 13 930,63 €.

Convention de trésorerie entre la société AUREA et la société MATEREGE conclue le 19 octobre 2009 :**Personnes concernées :**

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la MATEREGE.

Nature et objet de la convention :

La société AUREA a consenti à la société MATEREGE une avance de trésorerie destinée au financement des investissements et du besoin en fonds de roulement.

Modalités :

L'avance de trésorerie consentie est rémunérée au taux EONIA +0,10 %. Les intérêts sont stipulés payable par trimestre échu, lors du dernier remboursement. Le non paiement des sommes à échéance anticipée ou normale entraîne une majoration de 20%.

Solde de l'avance au 31/12/2009 : 86 000 €.

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2009 : 467,23 €.

Convention de trésorerie entre la société AUREA et la société BHS Kunststoff conclue le 16 décembre 2009 :

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la BHS Kunststoff.

Nature et objet de la convention :

La société AUREA a consenti à la société BHS Kunststoff une avance de trésorerie destinée au financement des investissements et du besoin en fonds de roulement.

Modalités :

L'avance de trésorerie consentie est rémunérée au taux EONIA +0,10 %. Les intérêts sont stipulés payable par trimestre échu, lors du dernier remboursement. Le non paiement des sommes à échéance anticipée ou normale entraîne une majoration de 20%.

Solde de l'avance au 31/12/2009 : 145 767 €.

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2009 : 526,25 €.

Convention d'assistance de gestion entre AUREA et la société REGEAL, conclue le 19 octobre 2009

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société REGEAL.

Personnes concernées :

Dirigeant commun aux sociétés AUREA et REGEAL : Monsieur Joël PICARD, Président Directeur Général de la société AUREA et Président de REGEAL.

Nature et objet de la convention :

La convention comprend : conseil stratégique d'investissement et de développement, assistance d'exploitation et informatique, de gestion financière et comptable, administrative et juridique.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, AUREA perçoit une rémunération forfaitaire égale à 0.7 % (zéro virgule sept pour cent) hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la Société.

La convention est conclue pour une durée indéterminée, à effet de l'exercice clos le 31/12/2009.

Montant total facturé par AUREA au titre de l'exercice 2009 : 0 €

Convention d'assistance de gestion entre AUREA et la société MATEREGE, conclue le 19 octobre 2009

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la MATEREGE.

Nature et objet de la convention :

La convention comprend : conseil stratégique d'investissement et de développement, assistance d'exploitation et informatique, de gestion financière et comptable, administrative et juridique.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, AUREA perçoit une rémunération forfaitaire égale à 0.7 % (zéro virgule sept pour cent) hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la Société.

La convention est conclue pour une durée indéterminée, à effet de l'exercice clos le 31/12/2009.

Montant total facturé par AUREA au titre de l'exercice 2009 : 0 €

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVES AU COURS D'EXERCICES
ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIS AU COURS DE
L'EXERCICE**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention d'assistance de gestion entre AUREA et la Cie Française ECO-HUILE conclue le 26 novembre 2008

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la Cie Française ECO-HUILE.

Personnes concernées :

Dirigeants communs aux sociétés AUREA et Cie Française ECO-HUILE : Monsieur Alain BEJA, administrateur de la société Cie Française ECO-HUILE et représentant légal de la société FINANCIERE 97, administrateur de la société AUREA et Monsieur René RIPER, administrateur de la société AUREA et Président Directeur Général de la Cie Française ECO-HUILE, et Monsieur Joël PiCARD, Président de la société AUREA et représentant permanent de la société AUREA au Conseil de la Cie Française ECO HUILE

Nature et objet de la convention :

La convention comprend : conseil stratégique d'investissement et de développement, assistance d'exploitation et informatique, de gestion financière et comptable, administrative et juridique.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, AUREA perçoit une rémunération forfaitaire égale à 0.7 % (zéro virgule sept pour cent) hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la Société.

Cette convention se substitue à la convention de management conclue le 18 octobre 2004.

La convention est conclue pour une durée indéterminée, à effet de l'exercice clos le 31/12/2008.

Montant total facturé par AUREA au titre de l'exercice 2009 : 147 440,71 €

Convention d'assistance de gestion conclue le 26 novembre 2008 entre AUREA et la société ROLL GOM

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société ROLL GOM.

Nature et objet de la convention :

La convention comprend : conseil stratégique d'investissement et de développement, assistance d'exploitation et informatique, de gestion financière et comptable, administrative et juridique.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, AUREA perçoit une rémunération forfaitaire égale à 0.7 % (zéro virgule sept pour cent) hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la Société.

La Convention est conclue pour une durée indéterminée, à effet de l'exercice clos le 31/12/2008.

Montant total facturé par AUREA au titre de l'exercice 2009 : 66 172,79 €

Convention d'assistance de gestion entre AUREA et la société RULO France, conclue le 26 novembre 2008

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société RULO France.

Nature et objet de la convention :

La convention comprend : conseil stratégique d'investissement et de développement, assistance d'exploitation et informatique, de gestion financière et comptable, administrative et juridique.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, AUREA perçoit une rémunération forfaitaire égale à 0.7 % (zéro virgule sept pour cent) hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la Société.

La Convention est conclue pour une durée indéterminée, à effet de l'exercice clos le 31/12/2008.

Montant total facturé par AUREA au titre de l'exercice 2009 : 6 739,13 €

Convention d'assistance de gestion entre AUREA et la société BROPLAST, conclue le 26 novembre 2008

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société BROPLAST.

Nature et objet de la convention :

La convention comprend : conseil stratégique d'investissement et de développement, assistance d'exploitation et informatique, de gestion financière et comptable, administrative et juridique.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, AUREA perçoit une rémunération forfaitaire égale à 0.7 % (zéro virgule sept pour cent) hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la Société.

La Convention est conclue pour une durée indéterminée, à effet de l'exercice clos le 31/12/2008.

Montant total facturé par AUREA au titre de l'exercice 2009 : 18 922,60 €

Convention d'assistance de gestion entre AUREA et la société BHS France, conclue le 26 novembre 2008**Personnes concernées :**

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société BHS France via la société BHS GMBH

Nature et objet de la convention :

La convention comprend : conseil stratégique d'investissement et de développement, assistance d'exploitation et informatique, de gestion financière et comptable, administrative et juridique.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, AUREA perçoit une rémunération forfaitaire égale à 0.7 % (zéro virgule sept pour cent) hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la Société.

La Convention est conclue pour une durée indéterminée, à effet de l'exercice clos le 31/12/2008.

Montant total facturé par AUREA au titre de l'exercice 2009 : 345 €

Convention d'assistance de gestion entre AUREA et la société BHS Kunststoff, conclue le 26 novembre 2008**Personnes concernées :**

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société BHS Kunststoff.

Nature et objet de la convention :

La convention comprend : conseil stratégique d'investissement et de développement, assistance d'exploitation et informatique, de gestion financière et comptable, administrative et juridique, juridique et fiscale.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, AUREA perçoit de BHS Kunststoff eine rémunération forfaitaire égale à 6500€ (six mille cinq cents euros) par mois.

La Convention est conclue pour une durée indéterminée, à effet du 1^{er} novembre 2008.

Convention d'assistance de gestion entre AUREA et la société RULO Belgique, conclue le 26 novembre 2008

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société RULO Belgique.

Nature et objet de la convention :

La convention comprend : conseil stratégique d'investissement et de développement, assistance d'exploitation et informatique, de gestion financière et comptable, administrative et juridique, juridique et fiscale.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, AUREA perçoit de Rulo Belgique une rémunération forfaitaire égale à 3000€ (trois mille euros) par mois.

La société pourra y mettre fin à tout moment sous préavis de trois mois notifié à AUREA, et réciproquement, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Convention de prêt d'associé entre AUREA et la société RULO Belgique, conclue le 26 novembre 2008

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société RULO Belgique.

Nature et objet de la convention :

AUREA a accepté d'effectuer un prêt à Rulo Belgique pour restructuration de la dette financière d'un montant de 850 000 € (huit cent cinquante mille euros)

Modalités :

Le Prêt est consenti pour une durée de 7 ans qui prendra fin le 19 décembre 2015.

La totalité de la somme prêtée sera remboursée à AUREA selon le plan d'amortissement en 84 mensualités constantes.

Montant de l'encours au 31/12/2009 : 748 272,00 €

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2009 : 45 811,93 €.

Convention de prêt d'associé entre AUREA et la société BROPLAST, conclue le 28 novembre 2008**Personnes concernées :**

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société BROPLAST.

Nature et objet de la convention :

AUREA a accepté d'effectuer un prêt à BROPLAST pour financer la construction d'une ligne de broyage, d'un montant de 130.000€ (cent trente mille euros).

Modalités :

Le Prêt est consenti pour une durée de 2 ans qui prendra fin le 30 novembre 2010.

La totalité de la somme prêtée sera remboursée à AUREA selon le plan d'amortissement en 24 mensualités constantes.

Montant de l'encours au 31/12/2009 : 61 194 €

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2009 : 4 791,90 €.

Convention de prêt d'associé entre AUREA et la société BHS Kunststoff, conclue le 26 novembre 2008**Personnes concernées :**

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société BHS Kunststoff

Nature et objet de la convention :

AUREA a accepté d'effectuer un prêt à BHS Kunststoff pour restructuration de la dette bancaire, d'un montant de 1.000.000€ (un million d'euros).

Modalités :

Le Prêt est consenti pour une durée de 7 ans et 6 mois qui prendra fin le 30 mai 2016.

La totalité de la somme prêtée sera remboursée à AUREA selon le plan d'amortissement en 90 mensualités constantes.

Montant de l'encours au 31/12/2009 : 880 534 €

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2009 : 53 637,04 €.

Convention de prêt d'associé entre AUREA et la société ROLL GOM, conclue le 26 novembre 2008**Personnes concernées :**

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société ROLL GOM

Nature et objet de la convention :

AUREA a accepté d'effectuer un prêt à Roll Gom pour la reconstitution du besoin de fonds de roulement, d'un montant de 2.000.000€ (deux millions d'euros)

Modalités :

Le Prêt est consenti pour une durée de 7 ans qui prendra fin le 30 octobre 2015.

La totalité de la somme prêtée sera remboursée à AUREA selon le plan d'amortissement en 84 mensualités constantes.

Montant de l'encours au 31/12/2009 : 1 719 411 €

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2009: 99 825,45 €.

Convention de prêt d'associé entre AUREA et la société ROLL GOM, conclue le 26 novembre 2008**Personnes concernées :**

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société ROLL GOM

Nature et objet de la convention :

AUREA a accepté d'effectuer un prêt à ROLL GOM pour préfinancer la construction d'une ligne de broyage, d'un montant de 1.200.000€ (un million deux cent mille euros)

Modalités :

Le Prêt consenti pour une durée de 5 mois a été intégralement remboursé sur l'exercice clos au 31/12/2009.

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2009: 20 909,58 €.

Convention de trésorerie entre la société AUREA et la société Cie Française ECO-HUILE autorisée par le Conseil d'administration du 3 octobre 2007**Personnes concernées :**

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la Cie Française ECO-HUILE.

Dirigeants communs aux sociétés AUREA et Cie Française ECO-HUILE : Monsieur Alain BEJA, administrateur de la société Cie Française ECO-HUILE et représentant permanent de la société FINANCIERE 97, administrateur de la société AUREA, Monsieur René RIPER, administrateur de la société AUREA, et Président de la Cie Française ECO-HUILE, et Monsieur Joël PiCARD, Président de la société AUREA et représentant permanent de la Société AUREA au Conseil de la Cie Française ECO HUILE.

Nature et objet de la convention :

Les sociétés AUREA et Cie Française ECO-HUILE se sont consenties des avances de trésorerie destinées au financement du besoin en fonds de roulement et au placement de trésorerie disponible.

Modalités :

L'avance de trésorerie consentie est rémunérée au taux EONIA +0,10 %. Les intérêts sont stipulés payable par trimestre échu, lors du dernier remboursement. Le non paiement des sommes à échéance anticipée ou normale entraîne une majoration de 20%.

Solde de l'avance au 31/12/2009 : 950 000 € (solde créditeur)

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2009: 42 137,51 € (charges d'intérêts)

Convention de trésorerie conclue entre les sociétés RECYCARBO et AUREA le 5 juillet 2006**Personnes concernées :**

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société RECYCARBO.

Nature et objet de la convention :

La société AUREA a consenti à la société RECYCARBO une avance de trésorerie destinée au financement des investissements et du besoin en fonds de roulement.

Modalités :

L'avance de trésorerie consentie est rémunérée au taux EONIA +0,10 %. Les intérêts sont stipulés payable par trimestre échu, lors du dernier remboursement. Le non paiement des sommes à échéance anticipée ou normale entraîne une majoration de 20%.

Solde de l'avance au 31/12/2009 : 672 000 €.

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2009 : 4 683 €.

Convention de trésorerie conclue entre les sociétés RULO et AUREA le 5 septembre 2006**Personnes concernées :**

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de RULO

Monsieur Joël PICARD, Président Directeur Général de la société AUREA est aussi Président de la société RULO.

Nature et objet de la convention :

La société AUREA actionnaire de la société RULO s'est engagée à aider au financement des investissements et des besoins de trésorerie de sa filiale.

La société AUREA a consenti à la société RULO une avance de trésorerie destinée au financement des investissements et du besoin en fonds de roulement.

Modalités :

L'avance de trésorerie consentie est rémunérée au taux EONIA +0,10 %. Les intérêts sont stipulés payable par trimestre échu, lors du dernier remboursement. Le non paiement des sommes à échéance anticipée ou normale entraîne une majoration de 20%.

Solde de l'avance au 31/12/2009 : 406 950 €.

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2009 : 2 657,01 €.

Convention de trésorerie conclue entre les sociétés ROLL GOM et AUREA le 5 septembre 2006**Personnes concernées :**

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société ROLL GOM.

Nature et objet de la convention :

La société AUREA a consenti à la société ROLL GOM une avance de trésorerie destinée au financement du besoin en fonds de roulement.

Modalités :

L'avance de trésorerie consentie est rémunérée au taux EONIA +0,10 %. Les intérêts sont stipulés payable par trimestre échu, lors du dernier remboursement. Le non paiement des sommes à échéance anticipée ou normale entraîne une majoration de 20%.

Solde de l'avance au 31/12/2009 : 1 132 976 €.

Intérêts calculés au titre de l'exercice clos au 31/12/2009 : 7003,52 €.

Convention de trésorerie entre la société AUREA et la société TOMBSTONE France autorisée par le Conseil d'administration du 6 juillet 2006 :**Personnes concernées :**

Dirigeants communs aux sociétés AUREA et TOMBSTONE FRANCE : Monsieur Joël PICARD, Président Directeur Général de la société AUREA et Président de TOMBSTONE FRANCE, Monsieur Emmanuel RUTTIENS, administrateur de TOMBSTONE FRANCE et représentant légal de la société FINANCIERE 97, administrateur de la société AUREA du 1/01/2008 au 25/06/2008.

Nature et objet de la convention :

- a. Prise en charge de la gestion de trésorerie.
- b. Remboursement des frais exposés.

Modalités :

L'avance de trésorerie consentie est rémunérée au taux EONIA +0,10 %. Les intérêts sont stipulés payable par trimestre échu, lors du dernier remboursement. Le non paiement des sommes à échéance anticipée ou normale entraîne une majoration de 20%.

Aucun mouvement financier n'a été constaté au titre de l'exercice clos le 31/12/2009.

Convention de domiciliation conclue entre les sociétés FINANCIERE 97 et AUREA le 30 août 2002 :

Personnes concernées :

La société FINANCIERE 97 est administrateur au sein de la société AUREA.

Dirigeants communs aux sociétés AUREA et FINANCIERE 97 : Monsieur Joël PICARD, Président Directeur Général de la société AUREA est aussi administrateur de la société FINANCIERE 97.

Nature et objet de la convention :

La société FINANCIERE 97 donne en location à la société AUREA un bureau pour la domiciliation de son siège social au 3, avenue Bertie Albrecht à Paris 8^{ème}.

Modalités :

Cette convention n'a pas donné lieu à facturation de loyers au titre de l'exercice

Convention d'assurance responsabilité civile et pénale des dirigeants conclue entre les sociétés TOMBSTONE FRANCE et AUREA

Convention approuvée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 25 juin 2007.

Personnes concernées :

Dirigeants communs aux sociétés AUREA et TOMBSTONE FRANCE : Monsieur Joël PICARD, Président Directeur Général de la société AUREA et Président de TOMBSTONE FRANCE, et Monsieur Emmanuel RUTTIENS, administrateur de TOMBSTONE FRANCE et représentant permanent de la société FINANCIERE 97, administrateur de la société AUREA du 1/01/2008 au 25/06/2008.

Nature et objet de la convention :

La convention représente un contrat d'assurance responsabilité civile et pénale de certains dirigeants de la société AUREA.

Modalités :

Montant de l'appel de la prime pour 2009 : 8 867,15 euros.

Convention de prestation de services entre AUREA et RECYCARBO conclue le 18 juillet 2006

Personnes concernées :

La société AUREA détient plus de 10% des droits de vote de la société RECYCARBO.

Nature et objet de la convention :

La convention comprend : l'assistance administrative et juridique.

Modalités :

En contrepartie des prestations de services stipulées ci-dessus, AUREA perçoit une rémunération forfaitaire égale à 1 % (un pour cent) hors taxes du chiffre d'affaires hors taxes réalisé par la Société.

Montant total facturé par AUREA au titre de l'exercice 2009 : 2 827,99 €

◆

Fait à Paris et Bry-Sur-Marne, le 28 avril 2010

Les Commissaires aux comptes

Pour le Cabinet CFG AUDIT

Pour le Cabinet Gilles HUBERT

Sébastien INDUNI



Guilhem PRINCÉ

